



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ANALYSE URBAINE ET PAYSAGÈRE

Aménagements des 70^e et 75^e anniversaires
Revalorisation du secteur centre et du pavillon Roger-Gaudry

Rapport finale : 13.02.2013

© Tous droits réservés lemay 2013

Les idées, concepts et stratégies décrits dans le présent document sont la propriété intellectuelle exclusive de lemay

70^e



MONTRÉAL

780, avenue brewster, 4^e étage
montréal (québec) h4c 2k1
tél. 514 787-3322 téléc. 514 935-8137
www.lemay.qc.ca

MONTRÉAL

55, avenue mont-royal, bureau 805
montréal (québec) h2t 2s6
tél. 514 939-2106
www.waa@waa-ap.com

MONTRÉAL

455, boulevard rené-lévesque
montréal (québec) h2z 1z3
tél. 514 393-1000 téléc. 514 866-0795
www.snclavalin.com

MONTRÉAL

9825, rue verville
montréal (québec) h3l 3e1
tél. 514 383-3747 téléc. 514 383-8760
www.bpa.ca

MONTRÉAL

33, rue saint-jacques, 2^e étage,
montréal (québec) h2y 1k9
tél. 514 282-8100 téléc. 514 282-0100
www.psa.ca

LAVAL

3400, boulevard du Souvenir, bureau 600
laval (québec) h7v 3z2
tél. 514 337-2462 téléc. 450 682-1013
www.cima.ca

QUÉBEC

750, boulevard charest est, bureau 101
québec (québec) g1k 3j7
tél. 418 647-1037 téléc. 418 647-0591
www.lemay.qc.ca

MBRODEUR CONSULTANTS INC.

MONTRÉAL

1512-3600, du parc,
montréal (québec) h2x 3r2
tél. 514 609-4913
mariobrodeur@sympatico.ca

ALGÉRIE

19, rue el djémila, 16202 aïn benian,
wilaya d'alger, algérie
tél. 00213 (0) 20 36 70 15
téléc. 00213 (0) 20 36 40 14
www.lemay.qc.ca

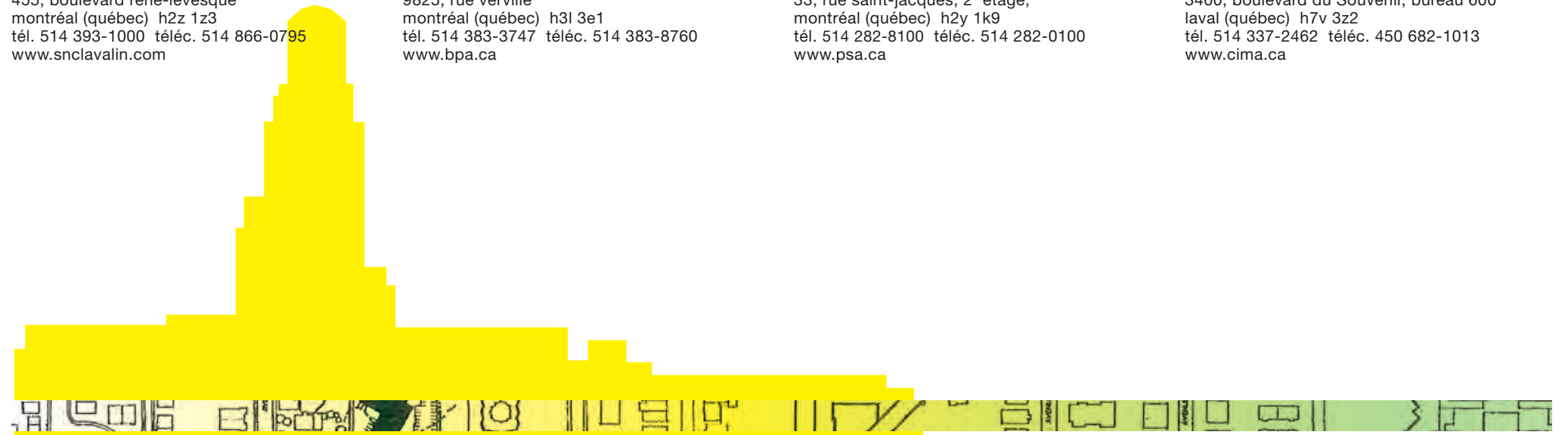


TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4	F VERS UN CAMPUS DU 21 ^e SIÈCLE	69
A CONTEXTE.....	7	1. Identité et valeurs	70
1. Le Campus de la Montagne	8	2. Les intentions d'aménagement.....	72
B INTENTIONS D'ORIGINE ET PLANS DIRECTEURS	21	G BIBLIOGRAPHIE.....	79
1. Frise chronologique	22	H ÉQUIPE DE PROJET.....	83
2. Plan directeur : Ernest Cormier (1928)	24	ANNEXES	
3. Plans directeurs : Jean-Claude La Haye (1964 et 1968).....	28	1. Étude sur les aspects patrimoniaux	
4. Plan directeur : Jean Ouellet, Jean-Claude Boisvert et Jean Paré (1995).....	32	2. Carte des sentiers de l'Université de Montréal	
5. Plan directeur immobilier (2007)	36	3. Historique des forêts du campus	
C CADRE RÉGLEMENTAIRE	37	4. Stratégie pour protéger les amphibiens	
1. La réglementation actuelle	38	5. Tableaux présentant divers inventaires sur l'avifaune	
D LE CAMPUS EN 2012.....	41	6. Extrait de l'étude géotechnique	
1. Le bâti	42		
2. Les espaces ouverts.....	44		
3. Les valeurs patrimoniales du campus	45		
E ÉTAT DES LIEUX	51		
1. Interface urbaine.....	52		
2. Premier contact avec l'Université de Montréal.....	54		
3. Accessibilité et circulation	56		
4. Constats environnementaux	60		
5. Topographie et hydrographie	64		
6. Communauté végétale.....	66		



70^e

INTRODUCTION

Sommaire du projet

L'Université de Montréal fêtera en 2013 les 70 ans d'implantation de l'institution sur le flanc nord du mont Royal. Pour ce faire, elle souhaite marquer cet anniversaire historique non seulement par des festivités et des événements, mais aussi par des aménagements permanents dignes d'une université de calibre international et à la hauteur de la qualité architecturale et patrimoniale du pavillon principal Roger-Gaudry.

En parallèle, l'Université fait le constat que plusieurs de ses infrastructures et ses aménagements extérieurs sont dans un état de désuétude avancée, ce qui implique des investissements significatifs pour les rénover. Il apparaît aussi que ses aménagements ne représentent plus adéquatement les valeurs, les aspirations et les priorités de l'institution et de la communauté universitaire, soit, entre autres, par la place prépondérante de l'automobile dans le paysage actuel de l'Université qui contraste avec les valeurs de développement durable véhiculées.

Le programme touchera les secteurs suivants :

L'escarpement, les murs de soutènement et les sentiers sur le versant nord de la montagne entre l'avenue Édouard-Montpetit et les pavillons ;

La place Léopold-Sédar-Senghor située sur la rue Édouard-Montpetit, près de l'entrée de la station de métro Université-de-Montréal et l'entrée du tunnel de la rampe mobile ;

Le tunnel de la rampe mobile, soit la principale entrée piétonne du secteur centre ;

Le chemin de la Rampe (chemin d'accès véhiculaire) menant vers la partie supérieure du campus ;

L'esplanade et les stationnements de surface devant le pavillon Roger-Gaudry ;

Les parties basses et hautes de la cour d'honneur.

D'autres projets, non identifiés lors de l'amorce de l'étude, pourront s'ajouter s'ils permettent d'atteindre les objectifs spécifiques aux célébrations du 70^e anniversaire. Il est à noter que l'Université de Montréal persiste à penser que les délais offerts en regard du 70^e anniversaire étaient relativement serrés. Ainsi, la perspective d'une mise en valeur prévue pour le 75^e anniversaire (en 2018) a aussi été considérée dans la réflexion du présent document.

Description du mandat

Ce mandat vise l'élaboration d'une analyse urbaine et paysagère. Il est né d'une réflexion interne amorcée en 2010 par l'Université de Montréal, à la suite du dépôt des projets de réfection du bandeau lumineux intégré au chemin de la Rampe et du projet de rénovation du tunnel de la rampe, tous confiés à l'équipe multidisciplinaire de Lemay. À la lumière des constats faits lors de ces études, l'Université de Montréal a été sensibilisée par le consultant au potentiel de revalorisation de ses entrées qui pourraient ainsi mieux communiquer l'identité de l'institution et rehausser l'expérience d'arrivée.

En 2010, à la suite d'une période de réflexion, l'Université de Montréal a lancé un appel d'offres pour la réalisation d'une étude de pré faisabilité visant le rassemblement potentiel de ces projets en un tout cohérent ayant comme objectif de revaloriser certains des aménagements désuets du campus en vue des célébrations entourant le 70^e anniversaire de l'implantation de l'institution sur la montagne. L'appel d'offres en architecture et en design urbain a été remporté par Lemay, en collaboration avec Claude Cormier en architecture de paysage et Mario Brodeur comme consultant en patrimoine.

Parallèlement avec ce mandat d'étude de pré faisabilité, la Ville de Montréal a entamé des discussions avec l'Université de Montréal à propos du chemin de ceinture du mont Royal, le sentier du 3^e sommet ainsi que la réfection de l'entrée de la rue Decelles. L'étude de pré faisabilité a conduit à l'identification d'une vingtaine de projets de valorisation, de rénovation et de réfection dans les secteurs centre et ouest. Une coordination avec le ministère de la Culture et des Communications et l'Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce a été entamée au cours de cette étude afin de valider la pré faisabilité réglementaire des propositions conceptuelles. Une pré faisabilité financière a également été effectuée afin de définir l'ordre de grandeur du projet. Après le dépôt de l'étude en décembre 2011, une priorisation des projets a été effectuée par l'Université de Montréal, exercice qui a conduit à la sélection des projets identifiés dans la présente étude. Ces projets visent la revalorisation du pavillon principal Roger-Gaudry dans le secteur centre.

Au cours de l'hiver 2012, un appel d'offres public est lancé pour procéder à l'étude de faisabilité des aménagements entourant les célébrations du 70^e anniversaire. Cet appel d'offres a été remporté en juin 2012 par l'équipe multidisciplinaire de Lemay qui intègre les consultants suivants :

Lemay en architecture, en design urbain, en conception et en gestion de projet

WAA en architecture du paysage

Pasquin St-Jean en génie structural

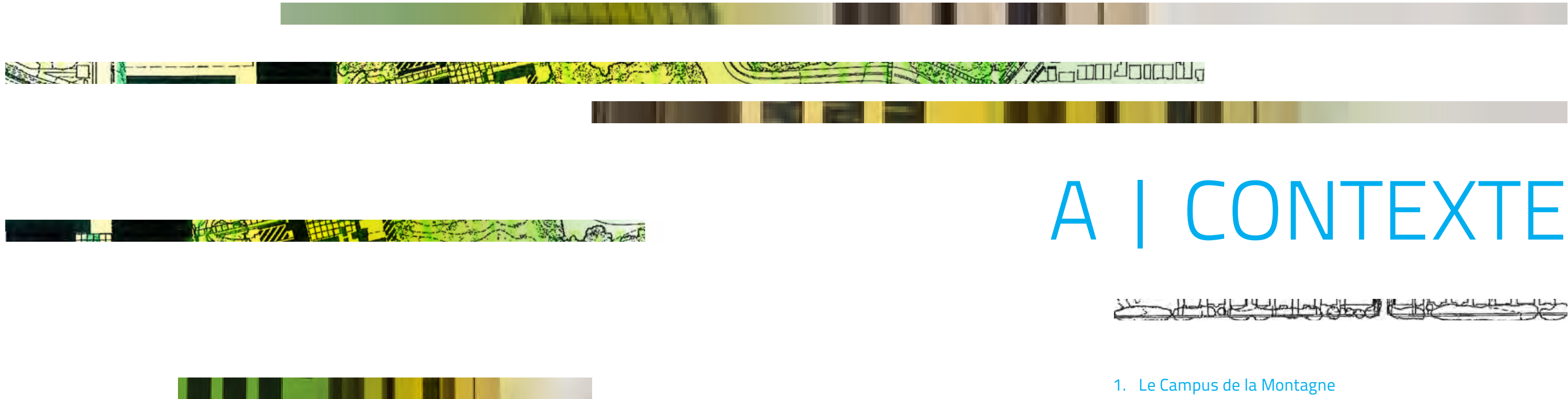
SNC-Lavalin en génie civil

Bouthillette Parizeau et associés en génie mécanique et électrique

Mario Brodeur en conservation du patrimoine



Vue aérienne de l'Université de Montréal



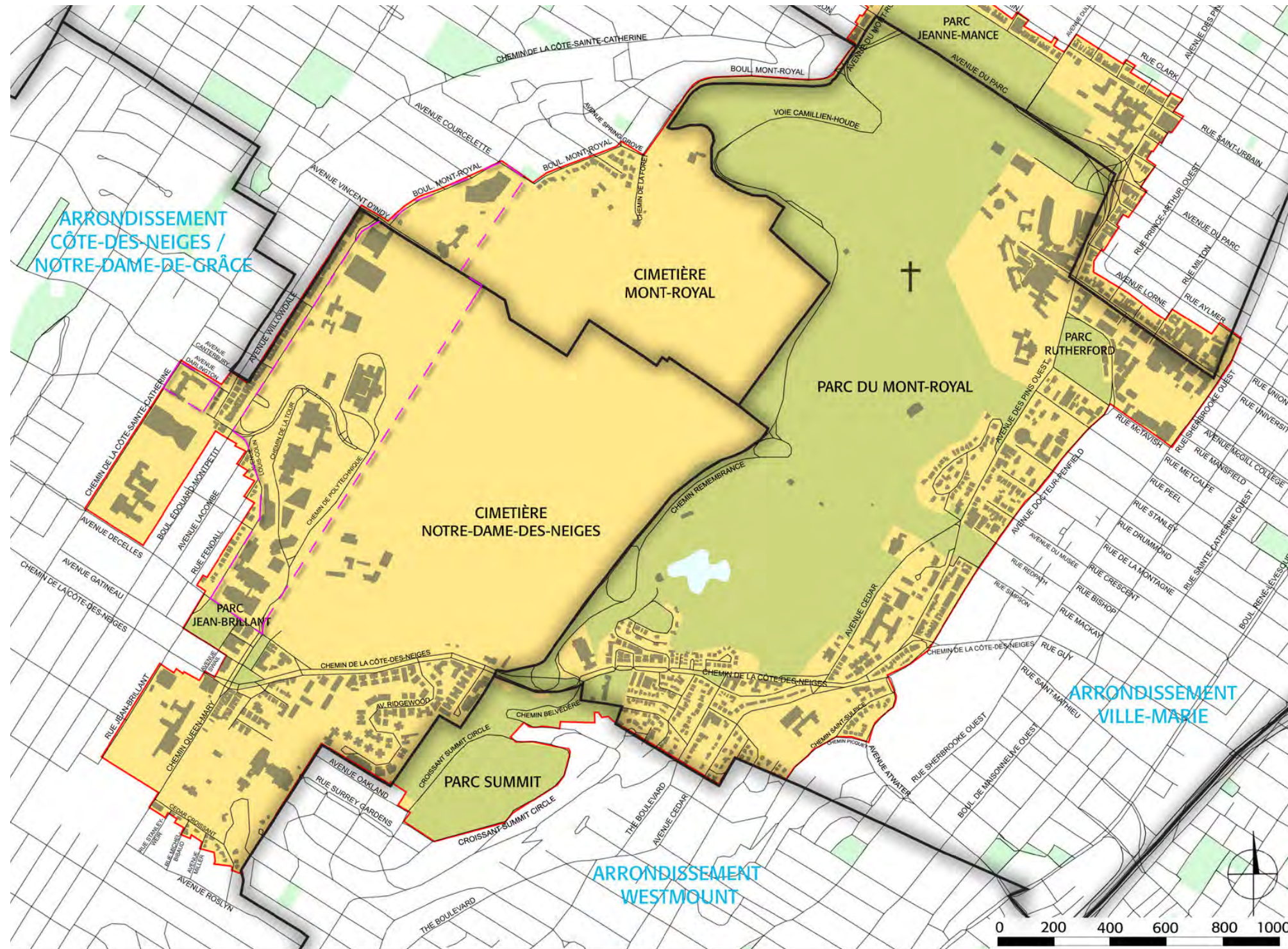
A | CONTEXTE



1. Le Campus de la Montagne

1. LE CAMPUS DE LA MONTAGNE

Arrondissement historique et naturel du mont Royal



Arrondissement historique et naturel du mont Royal

Protection nationale d'un site naturel chargé d'histoire

L'Université de Montréal, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec se sont engagés, en tant que partenaires dans le cadre de la mise en valeur du mont Royal, à promouvoir les objectifs suivants :

- Assurer la protection et la mise en valeur du mont Royal;
- Rendre la montagne accessible et accueillante;
- Réunir les conditions nécessaires à la protection et la mise en valeur du mont Royal.

1. LE CAMPUS DE LA MONTAGNE

Chemin de ceinture - actuel et projeté



Photographie aérienne (adaptée au plan du site, Direction des grands parcs et de la nature en ville, Ville de Montréal, mai 2008)

Le campus est aujourd'hui intégré au réseau piétonnier du mont Royal

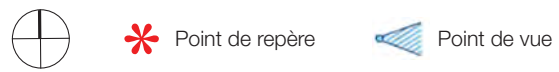
Le chemin de ceinture est le prolongement du chemin Olmsted situé dans le parc du Mont-Royal. Son tracé met à contribution l'Université de Montréal.

L'ouverture et l'aménagement du flanc nord du parc du Mont-Royal offrent de nouveaux accès à la montagne :

- Jonction entre l'avenue Decelles et le chemin de Polytechnique;
- Jonction entre le chemin de la Rampe et le chemin de Polytechnique.

1. LE CAMPUS DE LA MONTAGNE

Le campus comme point de repère | Contexte régional



Contexte régional

1. LE CAMPUS DE LA MONTAGNE

Le campus comme point de repère | Contexte local

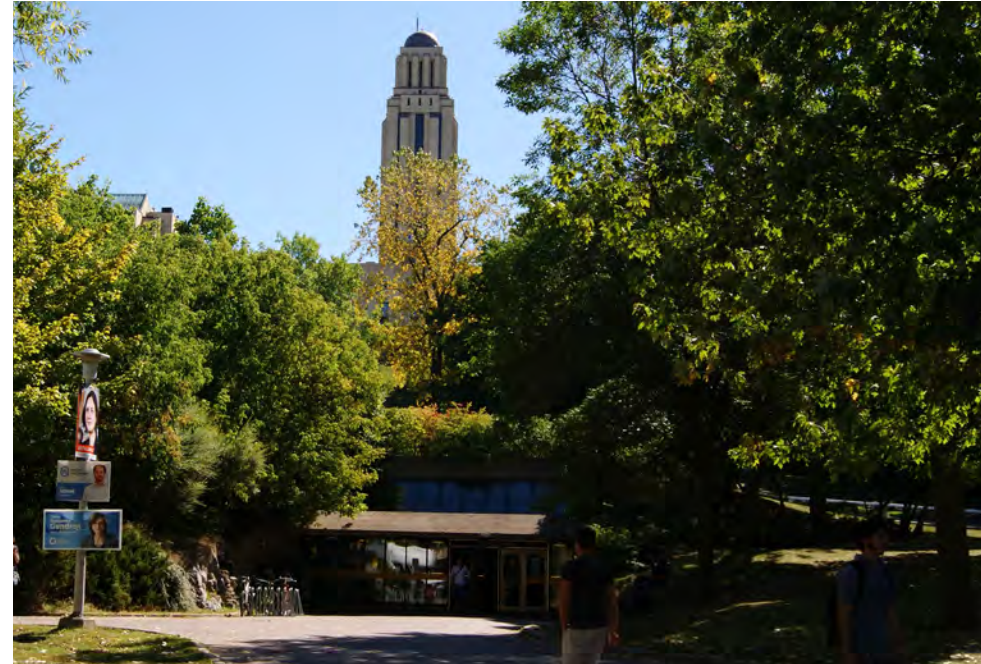


Contexte local

1. LE CAMPUS DE LA MONTAGNE



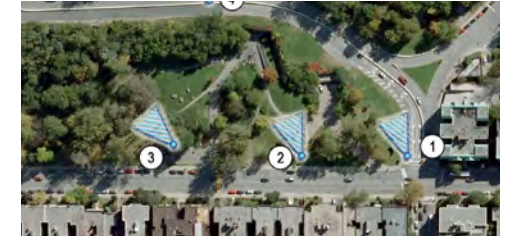
1. Perspective vers la montagne, prise à partir du chemin de la Rampe avec une vue sur le talus vert, la tour du pavillon Roger-Gaudry et l'École Polytechnique



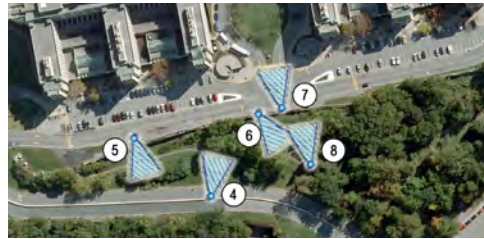
2. Vue vers l'entrée du métro, le couvert végétal de la montagne ainsi que la tour du pavillon Roger-Gaudry en arrière-plan.



3. Vue sur la place Léopold-Senghor et le boisé Édouard- Montpetit.



1. LE CAMPUS DE LA MONTAGNE



5. Vue panoramique vers le nord de la ville. On retrouve l'édifice Côte-Sainte-Catherine de HEC Montréal et l'hôpital Sainte-Justine à l'ouest, et le clocher de l'église Saint-Albert-le-Grand à l'est.



6. Vue vers le mur de soutènement, le talus vert, le sentier piétonnier et le chemin de la Rampe, partie basse.

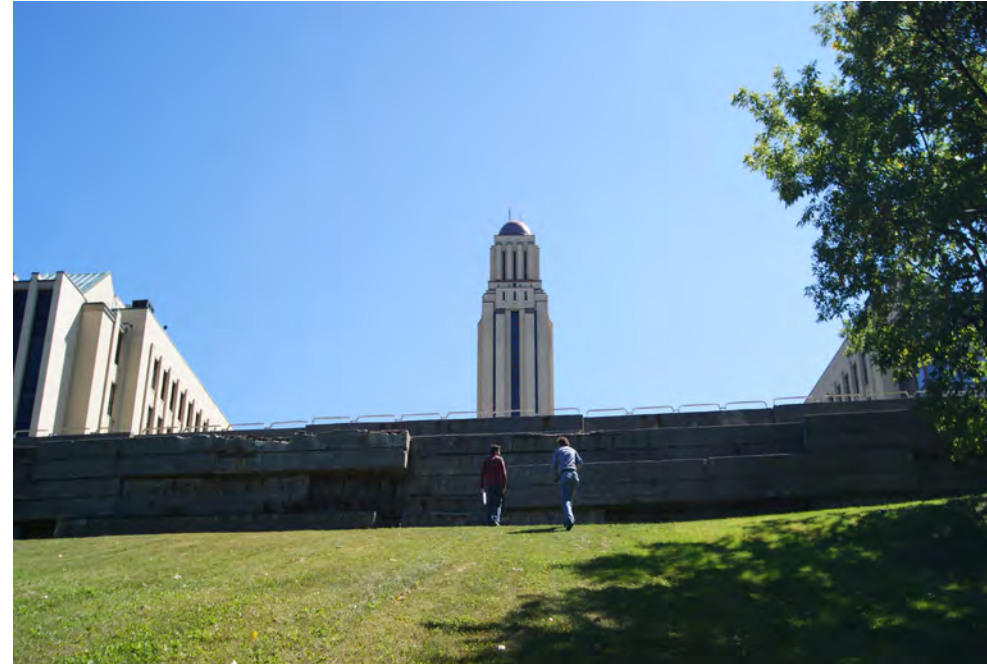


4. Vue vers le pavillon Roger-Gaudry avec le belvédère du chemin de la Tour, le talus vert et le mur de soutènement.

1. LE CAMPUS DE LA MONTAGNE



7. Vue vers l'entrée du pavillon Roger-Gaudry avec la cour d'honneur.



8. Vue à partir du sentier piétonnier sur le talus vert.
Vue vers le mur de soutènement et le pavillon Roger-Gaudry.



9. Vue prise à partir de l'entrée du pavillon Roger-Gaudry vers la cour d'honneur en premier plan et en arrière-plan, le Nord montréalais et les Laurentides.



1. LE CAMPUS DE LA MONTAGNE



11. Vue panoramique vers le pavillon Roger-Gaudry, prise à partir du toit du stationnement Louis-Colin.



10. Vue panoramique prise à partir du toit du garage Louis-Colin, vers l'édifice Côte-Sainte-Catherine de HEC Montréal et le Nord-Est de Montréal.

1. LE CAMPUS DE LA MONTAGNE



12. Vue vers le talus vert de l'avenue Louis Colin avec les colonnes de pierre délimitant le campus.



13. Vue vers le Nord montréalais à partir du pavillon André-Aisenstadt.



1. LE CAMPUS DE LA MONTAGNE



15. Vue vers l'aménagement du pavillon Joseph-Armand Bombardier, le Nord-Est montréalais, avec le pavillon Roger-Gaudry à l'ouest et les pavillons Pierre-Lassonde et Claudette-McKay-Lassonde.



14. Vue vers les pavillons Pierre-Lassonde et Claudette-McKay-Lassonde, le Nord montréalais et les Laurentides.

1. LE CAMPUS DE LA MONTAGNE



16. Vue vers le Nord montréalais à partir du belvédère de l'École Polytechnique, avec le pavillon Roger-Gaudry à l'ouest ainsi que les pavillons Pierre-Lassonde et Claudette-McKay-Lassonde à l'est.

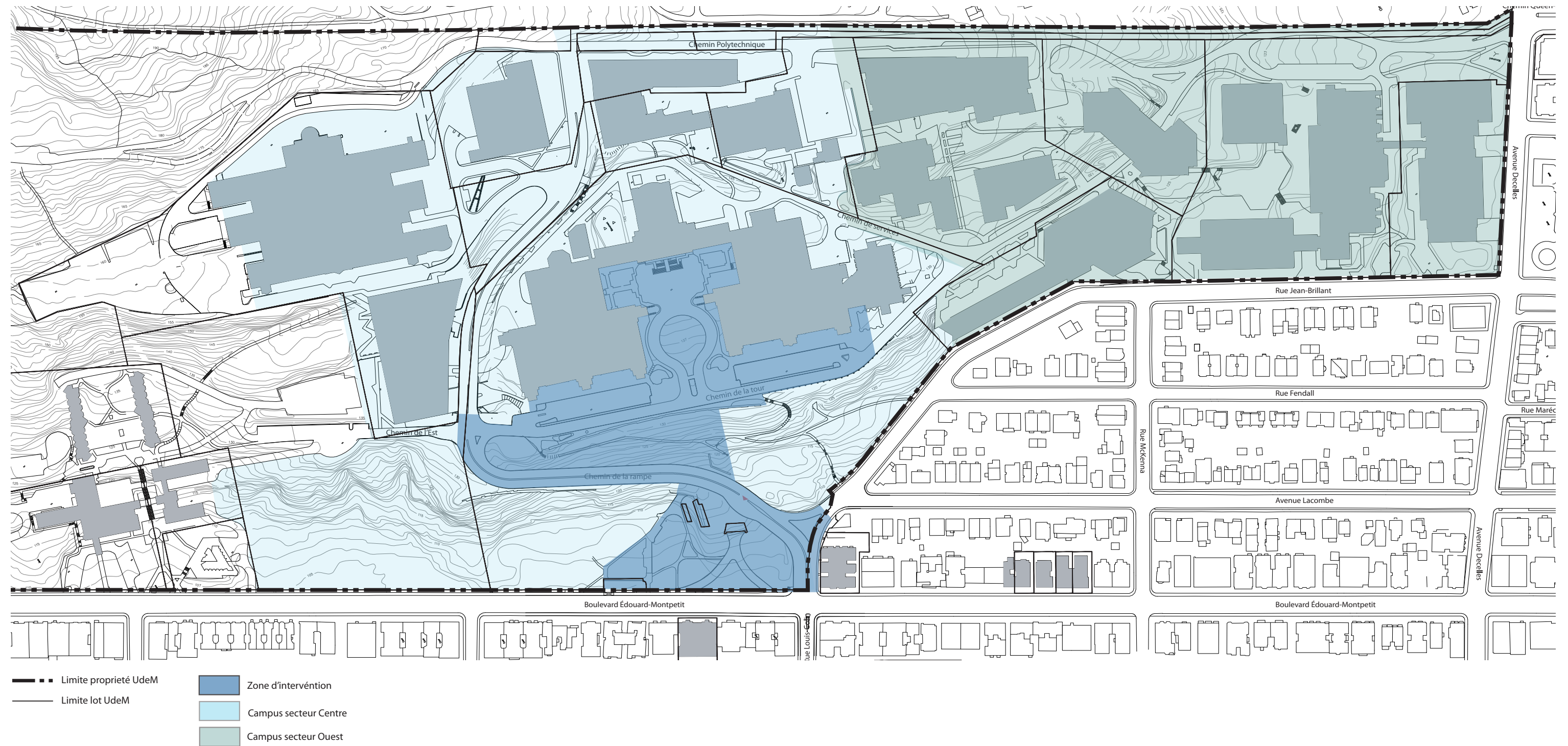


17. Vue à partir du chemin de Polytechnique vers l'Ouest montréalais, avec le cimetière du Mont-Royal au sud et les pavillons Marcelle-Coutu et Jean-Coutu au nord.




1. LE CAMPUS DE LA MONTAGNE

Les secteurs du campus et la zone d'intervention







B | INTENTIONS D'ORIGINE ET PLANS DIRECTEURS

1. Frise chronologique
2. Plan directeur : Ernest Cormier (1927)
3. Plans directeurs : Jean-Claude La Haye (1964 et 1968)
4. Plan directeur : Jean Ouellet, Jean-Claude Boisvert et Jean Paré (1995)
5. Plan directeur immobilier (2007)



70^e

En 1963, on rend public le premier plan directeur du développement physique de l'établissement.

Il comprend, entre autres, le projet de construction de trois immeubles importants : le pavillon Maximilien-Caron, le pavillon Lionel-Groulx et le 3200 Jean-Brillant, symboles de l'expansion des années soixante

1. FRISE CHRONOLOGIQUE

Le début de l'Université de Montréal

En 1878, Mgr Bourget, ancien évêque de Montréal, réussit à pourvoir les francophones d'une filiale de l'Université Laval à Montréal. C'est la première université francophone de Montréal et différentes écoles lui sont affiliées.

Le premier édifice de l'Université Laval à Montréal s'implante en 1895 dans le Quartier Latin.

L'Université acquiert son autonomie en 1919 et prend le nom d'Université de Montréal. Entre 1920 et 1925, sept nouvelles facultés sont fondées et les écoles affiliées sont intégrées.

En raison de l'exigüité des lieux et de l'attrait qu'exerce la montagne, l'Université de Montréal est déplacée dans Côte-des-Neiges, sur le terrain d'une ancienne carrière de calcaire offert par la Ville de Montréal. L'inauguration officielle du nouveau bâtiment se fait en 1943, 15 ans après le début des travaux ralentis par la crise économique.

Le bâtiment principal de l'Université de Montréal comprend aujourd'hui de nombreuses écoles et facultés touchant à tous les domaines du savoir et étant associées à diverses institutions de recherche.



En 1878, l'Université Laval de Québec ouvre une annexe à Montréal

1919, l'Université devient autonome trois incendies frappent les édifices de l'université entre 1919 et 1921

Le 8 octobre 1895, l'Université ouvre les portes de son nouvel immeuble rue Saint-Denis

1928, début de construction du nouvel édifice de l'UdeM sur le mont Royal selon les plans de l'architecte Ernest Cormier



1. FRISE CHRONOLOGIQUE



1958 l'École Polytechnique s'implante sur la montagne



Dès la seconde moitié des années 1960 jusqu'à 1970, dix nouvelles constructions voient le jour



2003-05, expansion des sciences et de l'ingénierie sur la montagne

2007 plan directeur immobilier sur deux sites

2013 70°

2018 75°

3 Juin 1943, inauguration officielle d'une partie complète du pavillon Roger-Gaudry

1962 1^{er} plan directeur de La Haye et ass.

1965 Le boom des baby-boomers : l'Université compte 9000 étudiants

1968, 2^e plan directeur de La Haye et ass.

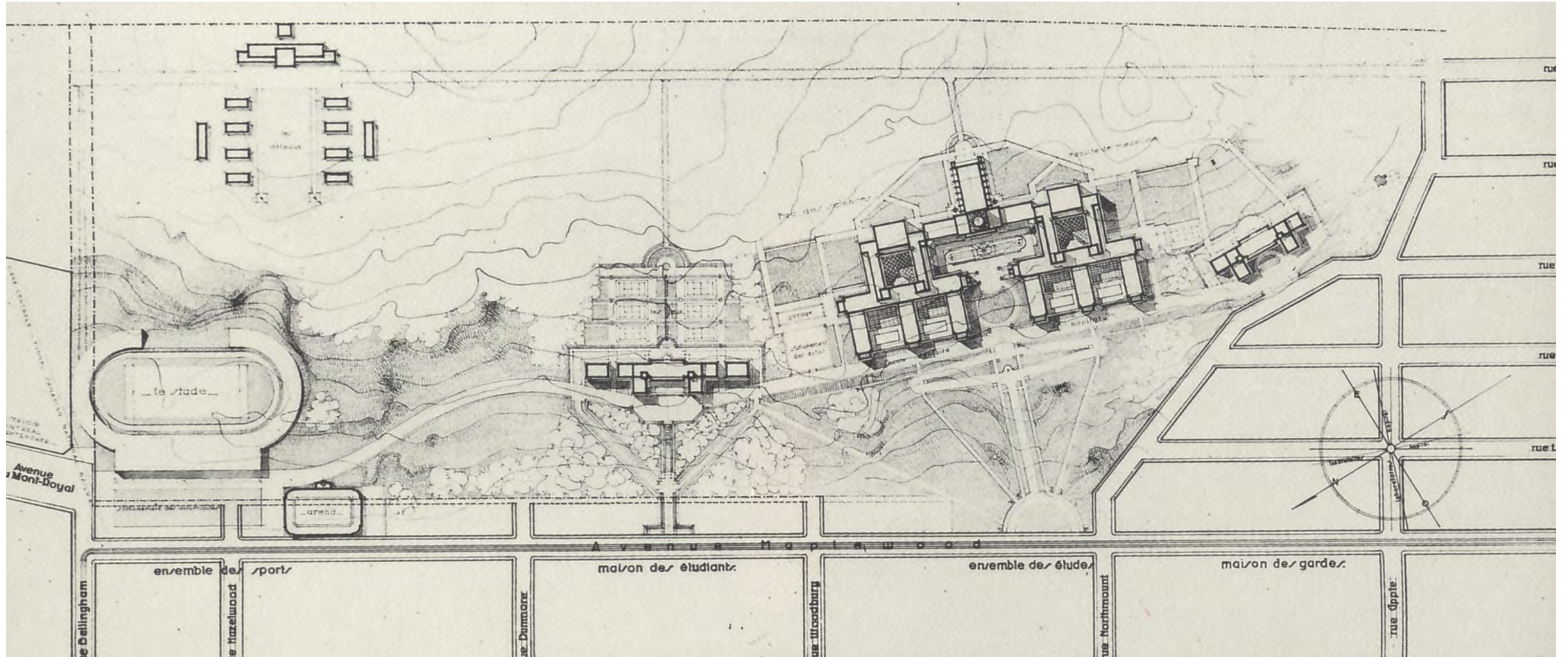
1995, plan directeur de consolidation de Ouellet, Boisvert et Paré

2006, l'Université devient propriétaire du terrain de la gare de triage à Outremont

2011, L'université compte 55 000 étudiants



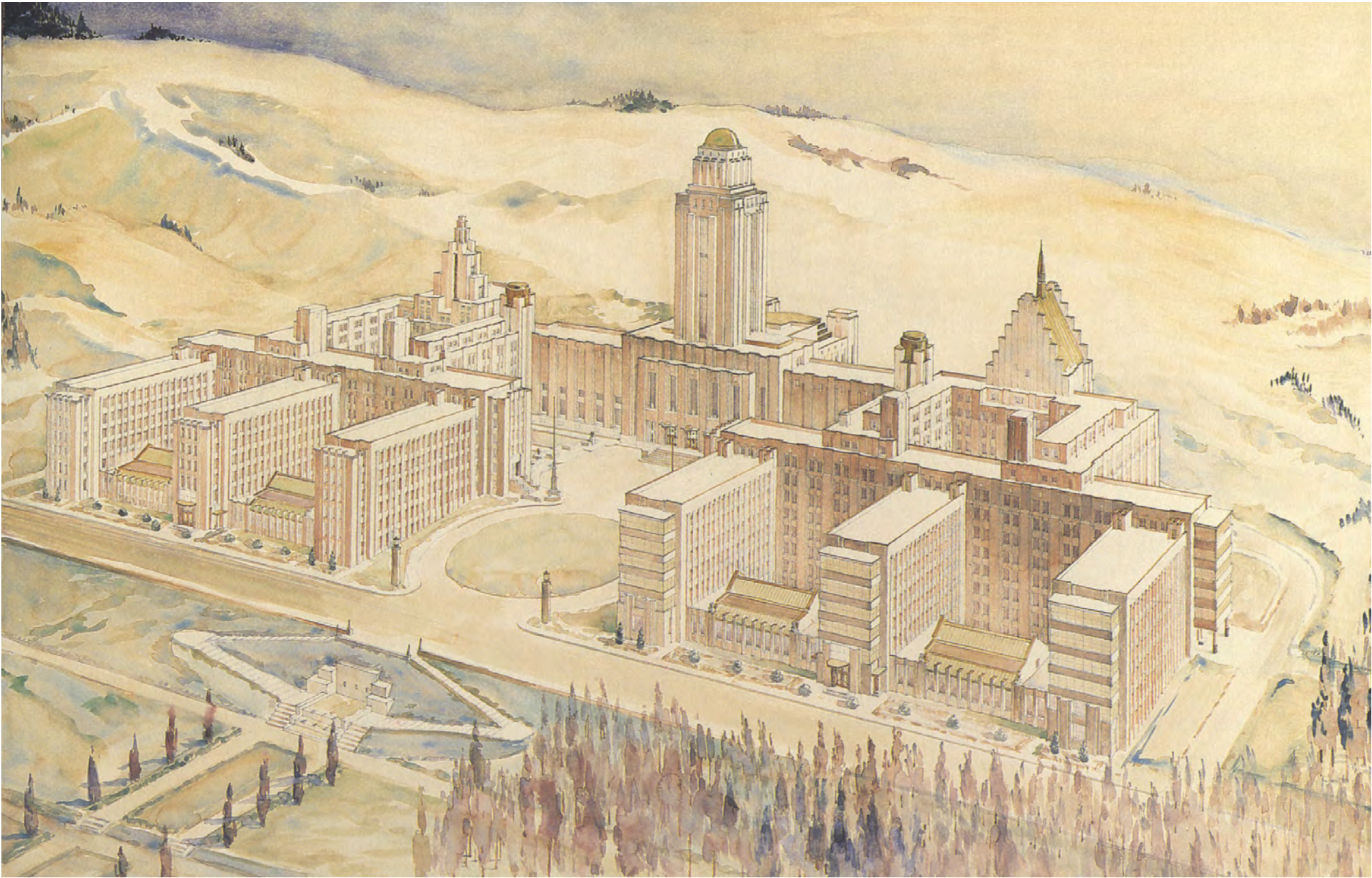
2. PLAN DIRECTEUR : ERNEST CORMIER (1927)



Ernest Cormier, plan de masse, 1927



2. PLAN DIRECTEUR : ERNEST CORMIER (1927)



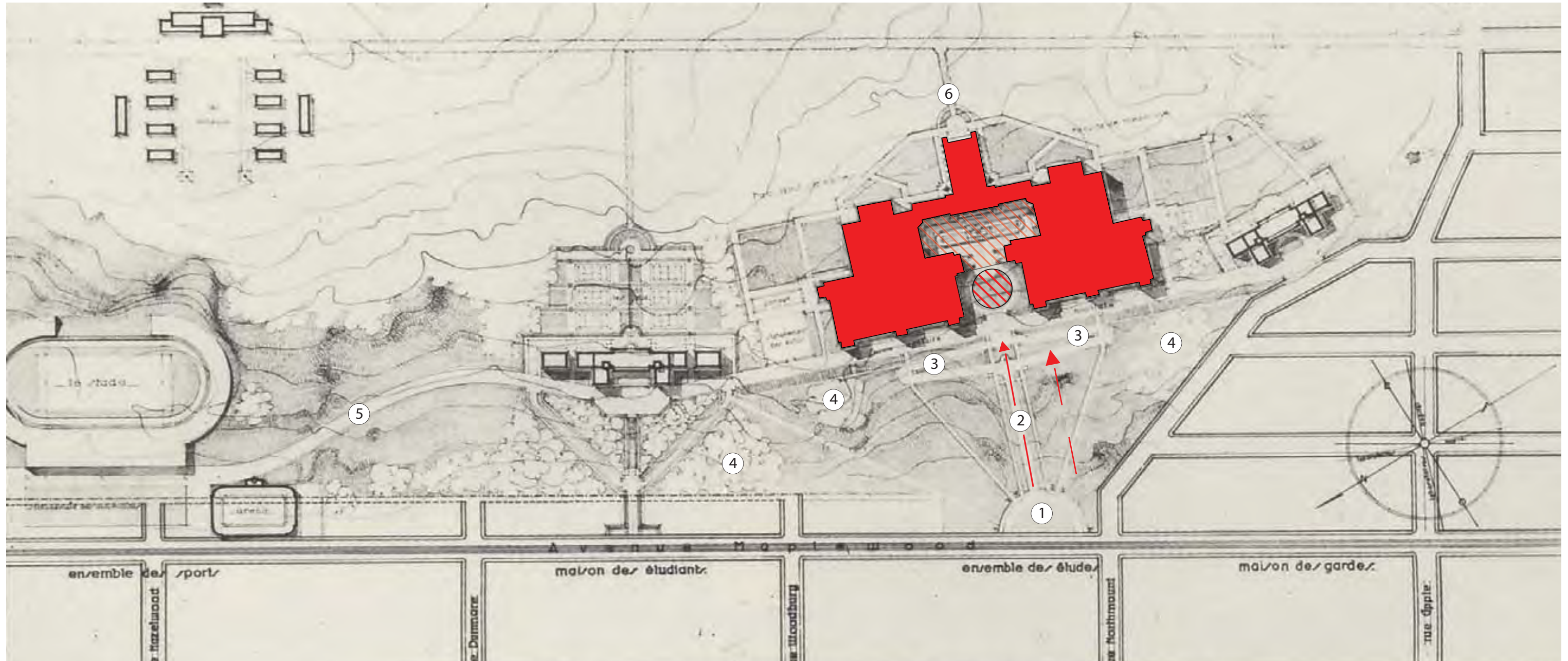
Ernest Cormier, perspective générale, 1931



Escalier menant vers le pavillon principal, années 1960

2. PLAN DIRECTEUR : ERNEST CORMIER (1927)

Le plan directeur d'Ernest Cormier : les éléments réalisés



Ernest Cormier, plan de masse, 1927

Éléments du plan directeur 1927 réalisés:

- Bâtiment construit
- Aménagement réalisé
- Aménagement réalisé, conçu 1927-1931

- 1 Seuil de l'Université de Montréal
- 2 Allée principale / Perspective principale
- 3 Rampes d'accées au parvis du Pavillon Roger-Gaudry
- 4 Boisées
- 5 Accès véhiculaire principal restreint
- 6 Continuité de la perspective principale vers le cimetière



2. PLAN DIRECTEUR : ERNEST CORMIER (1927)



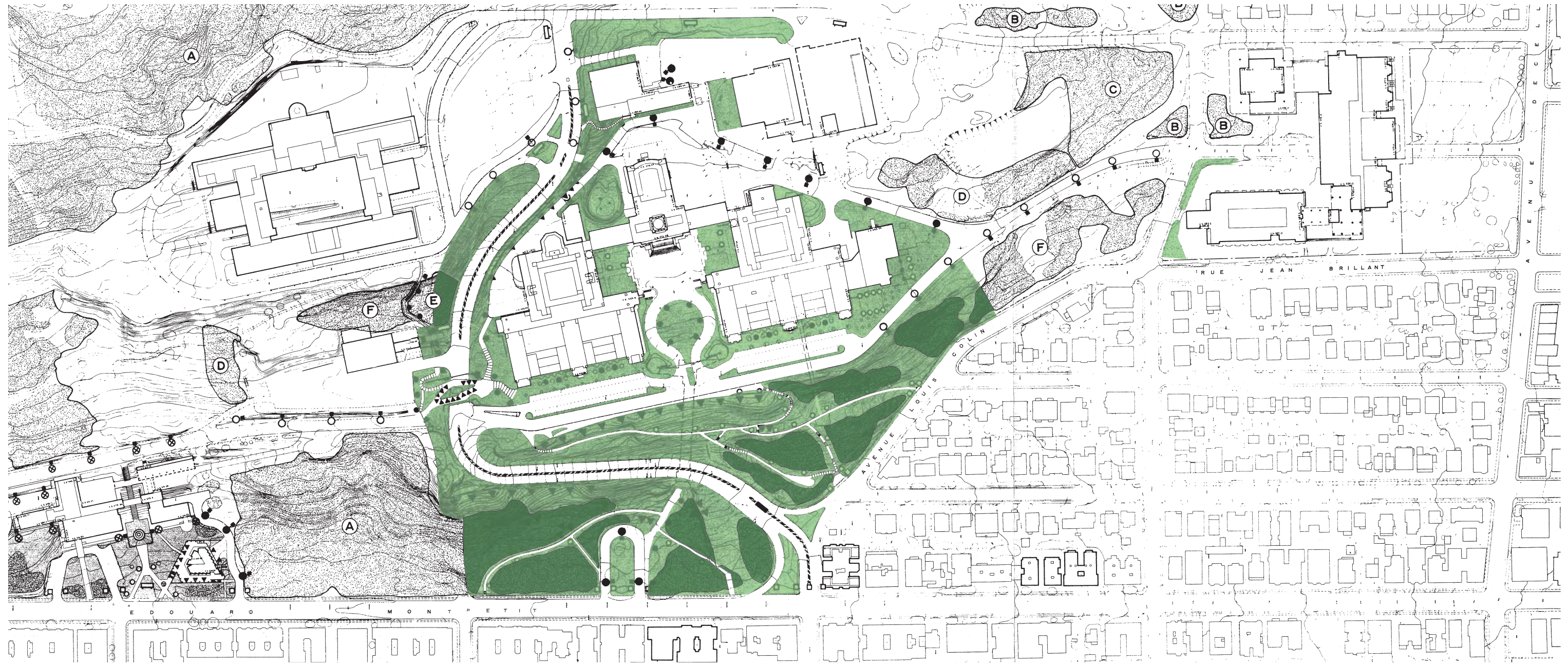
Vue aérienne du pavillon Roger-Gaudry, 1948



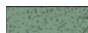






Synthèse : Le plan directeur d'Ernest Cormier

Au regard du projet de revalorisation de l'interface urbaine du pavillon Roger-Gaudry, on retient de l'intervention de Cormier :

- La topographie accentuée qui a limité le développement du terrain jusqu'au début du XX^e siècle;
- L'absence de desserte véhiculaire à la limite sud du terrain qui a aussi contribué à limiter son développement;
- Une planification du pavillon principal qui fait en quelque sorte abstraction de la topographie, ce qui a eu pour conséquence la création d'un plateau artificiel.
- Un parti architectural où la symétrie et les grands axes prévalent;
- Un accès véhiculaire à partir de l'est passant devant la cour d'honneur et un accès véhiculaire de service en continuité de la rue Swail (l'avenue Marie-Guyard) du côté ouest;
- La planification dès le début d'un axe fort devant la cour d'honneur jusqu'au boulevard Édouard-Montpetit;
- Un projet inachevé en ce qui a trait à l'accès au pavillon principal par son axe frontal.

3. PLAN DIRECTEUR : JEAN-CLAUDE LA HAYE (1964 ET 1968)



- | | | | |
|--|-------------------|---|------------------------------------|
|  | Terrains aménagés |  | (A) Chênes - Érables |
|  | Boisés |  | (B) Robiniers |
|  | |  | (C) Robiniers - Bouleaux - Érables |
| | |  | (D) Érables argentés |
| | |  | (E) Frênes |
| | |  | (F) Érables |

Plan directeur du campus de l'Université de Montréal par Jean-Claude La Haye, 1968

3. PLAN DIRECTEUR : JEAN-CLAUDE LA HAYE (1964 ET 1968)



Entrée de la rampe mobile, 1964-1976



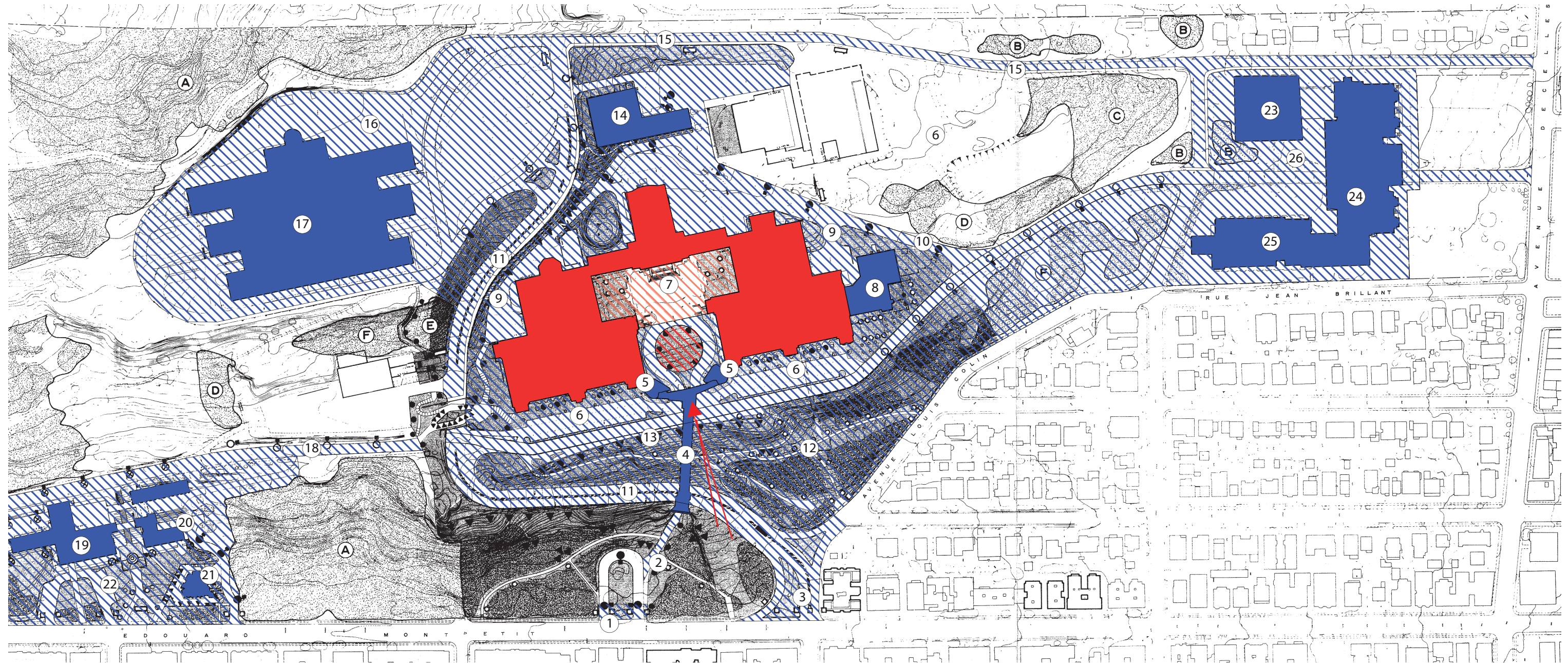
Chemin de la Rampe



Mur de soutènement-1963

3. PLAN DIRECTEUR : JEAN-CLAUDE LA HAYE (1964 ET 1968)

Le plan directeur de Jean-Claude La Haye 1968 : les éléments réalisés



Éléments du plan directeur 1927 réalisés:

- Bâtiment construit
- Aménagement réalisé
- Aménagement réalisé, conçu 1927-1931

Éléments du plan directeur 1968 réalisés:

- Bâtiment construit
- Aménagement réalisé



- | | | |
|---|---|---|
| 1 Débarcadère Taxis | 10 Chemin des Services | 19 Pavillon J-A. DeSève |
| 2 Allée principale menant au passage sous-terrain | 11 Chemin de la Rampe | 20 Résidence A et annexe |
| 3 Entrée véhiculaire principale de l'Université de Montréal | 12 Parcours dans le boisé existant | 21 Pavillon Thérèse-Casgrain, Résidences |
| 4 Rampes d'accées au parvis du pavillon Roger-Gaudry | 13 Mur de soutènement | 22 Aménagements paysagers et stationnements |
| 5 Édicules du passage sous-terrain | 14 Centrale thermique | 23 Pavillon Maximilien Caron |
| 6 Aménagements paysagers et stationnements | 15 Chemin de Polytechnique | 24 3200, Jean Brillant |
| 7 Aménagement paysager du parvis du Pavillon Roger-Gaudry | 16 Aménagements paysagers et stationnements | 25 Pavillon Lionel-Groulx |
| 8 Pavillon Claire Mc Nicoll | 17 École Polytechnique de Montréal | 26 Place Laurentienne |
| 9 Aménagements paysagers / Stationnements | 18 Prolongement du Chemin de la Tour | |

Plan directeur du campus de l'Université de Montréal par Jean-Claude La Haye, 1968

3. PLAN DIRECTEUR : JEAN-CLAUDE LA HAYE (1964 ET 1968)



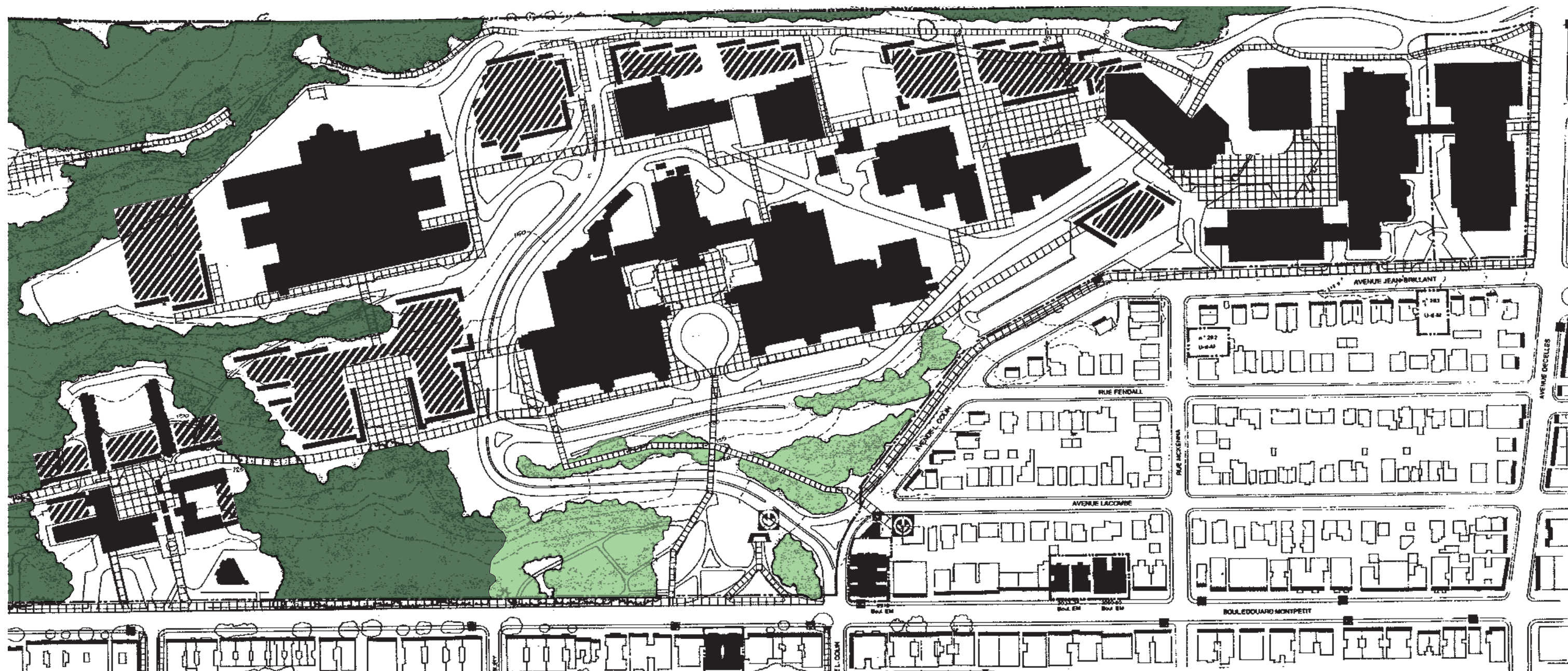
Vue d'ensemble de l'Université de Montréal

Synthèse : Le plan directeur de Jean-Claude La Haye





Au regard du projet de revalorisation de l'interface urbaine du pavillon Roger-Gaudry, on retient de l'intervention de La Haye :

- La vision « organique » du campus dans la perspective de l'intégration des différentes fonctions du campus par une organisation favorisant le piéton.
- Le réseau véhiculaire conçu selon le principe de la ségrégation des usagers. Il se déploie sur le campus en évitant les croisements avec le réseau piétonnier.
- La disparition de plusieurs éléments préexistants tel l'avenue du Mont-Royal qui traversait le campus, ainsi que la rue de Sérigny.
- La proposition d'une voie de circulation à caractère urbain au sud du campus, le long du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Un projet inachevé en raison de l'abandon du dernier segment passant dans le bois Saint-Jean-Baptiste.
- Le réseau piétonnier sous deux formes : un réseau extérieur et un réseau intérieur.
- L'axe principal du réseau extérieur, qui s'aligne sur le parcours de l'ancien avenue du Mont-Royal, est fermé à la circulation à la suite des travaux d'aménagement du chemin de la Rampe.
- La conservation des caractéristiques naturelles du campus (bois et topographie essentiellement).
- La mise en place d'un « parc » en contrebas du pavillon principal.
- La normalisation de l'ameublement urbain, de l'éclairage et de la signalisation, comme élément essentiel à l'organisation fonctionnelle et qui influe sur la qualité de l'ambiance du campus.
- La conception des murs de soutènement.
- Un nouveau langage architectural dont la matérialité se traduisait par le béton exposé, se dissociant ainsi complètement du concept de Cormier.
- Le recours à la multidisciplinarité (artistes, designers graphiques, architectes, ingénieurs, etc.) contrairement à Cormier.

4. PLAN DIRECTEUR : JEAN OUELLET, JEAN-CLAUDE BOISVERT ET JEAN PARÉ (1995)



Plan directeur du campus de l'Université de Montréal par l'entreprise Ouellet, Boisvert et Paré

-  Espaces publics extérieurs
-  Boisés naturels
-  Boisés aménagés
- 

4. PLAN DIRECTEUR : JEAN OUELLET, JEAN-CLAUDE BOISVERT ET JEAN PARÉ (1995)



Pavillon Pierre-Lassonde



Ensemble Jean-Coutu / Marcelle-Coutu / André-Aisenstadt / Paul-G-Desmarais



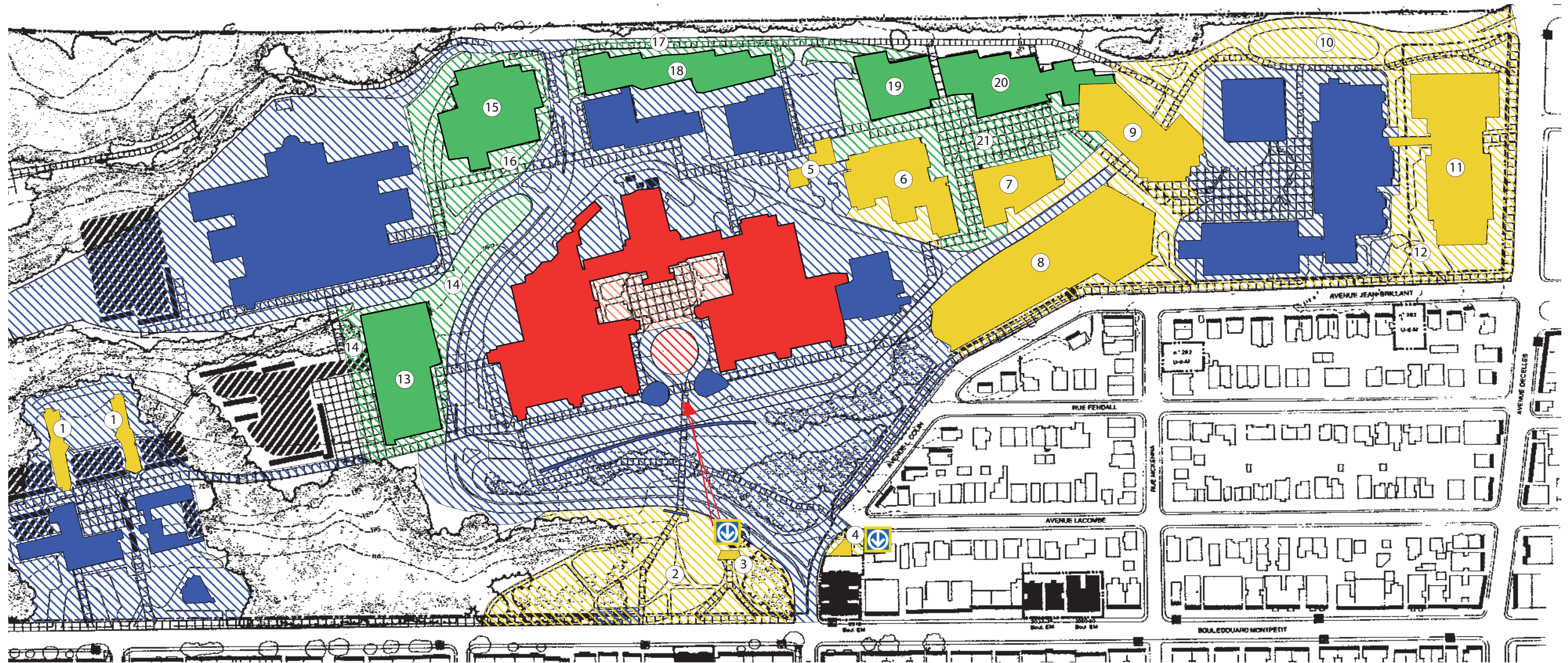
Espace intérieur du pavillon Pierre-Lassonde



CTFA

4. PLAN DIRECTEUR : JEAN OUELLET, JEAN-CLAUDE BOISVERT ET JEAN PARÉ (1995)

Le plan directeur de Ouellet, Boisvert et Paré : les éléments réalisés



Plan directeur du campus de l'Université de Montréal par l'entreprise Ouellet, Boisvert et Paré

Éléments du plan directeur 1927 réalisés:

- Bâtiment construit
- Aménagement réalisé
- Aménagement réalisé, conçu 1927 - 1931

Éléments du plan directeur 1968 réalisés:

- Bâtiment construit
- Aménagement réalisé

Éléments réalisés ne figurants pas dans le plan directeur 1968

- Bâtiment construit
- Aménagement réalisé
- Éléments du plan directeur 1995 réalisés:
- Bâtiment construit
- Aménagement réalisé

- | | | |
|---|--|---|
| 1 Résidences C | 10 Jonction Ch. de la Polytechnique / ch. de la Tour | 19 Pavillon Jean-Coutu |
| 2 Entrée du métro / place Léopold-Senghor | 11 HEC de Montréal | 20 Pavillon Marcelle-Coutu |
| 3 Entrée du métro de la place Léopold-Senghor | 12 Aménagements paysagers et stationnements | 21 Aménagements paysagers et stationnements |
| 4 Entrée de métro de l'avenue Louis Colin | 13 Pavillon Pierre-Lassonde et Claudette McKay-Lassonde | |
| 5 Pavillon René J.-A. Lévesque | 14 Escaliers / Belvédère / Aménagements paysagers | |
| 6 Pavillon André-Aisenstadt | 15 Pavillon J.-Armand Bombardier | |
| 7 Pavillon Paul-G. Desmarais | 16 Aménagements paysagers et stationnements | |
| 8 Garage Louis-Colin | 17 Aménagements paysagers du chemin de Polytechnique | |
| 9 Pavillon Samuel-Bronfman | 18 Centre de technologies de fabrication en aérospatiale | |

4. PLAN DIRECTEUR : JEAN OUELLET, JEAN-CLAUDE BOISVERT ET JEAN PARÉ (1995)



Vue aérienne du campus de l'Université de Montréal en 2010

Synthèse : le plan directeur de Ouellet, Boisvert et Paré

Au regard du projet de revalorisation de l'interface urbaine du pavillon Roger-Gaudry, on retient de l'intervention de Ouellet, Boisvert et Paré :

- La consolidation du campus existant et sa sécurisation;
- L'identification d'un milieu naturel : notion de coulée verte, volonté de reboiser, valorisation des points de vue;
- L'homogénéité et la cohérence du campus, partie intégrante de l'image de marque de l'Université;
- Le rôle du campus comme lieu de transition entre le mont Royal et le quartier environnant;
- La mise en valeur du flanc du sommet Outremont, conformément au concept des « trois sommets »;
- La contribution du cadre paysager de l'Université dans la continuité et la mise en valeur de la physionomie topographique et végétale du flanc nord du mont Royal;
- L'établissement d'une hiérarchie adéquate entre les types d'espaces extérieurs tout en valorisant la cour d'honneur et son esplanade à titre d'espace collectif central;
- La confirmation du pavillon principal comme élément central de l'image symbolique du flanc nord du mont Royal;
- Le transport en commun, mode d'accès privilégié au campus;
- La consolidation du réseau piétonnier selon une approche de continuité, d'efficacité, de confort et de sécurité;
- La consolidation du réseau véhiculaire selon une approche de contrôle des accès, de fluidité et d'encadrement;
- L'abandon du projet de pavillon sur le boulevard Édouard-Montpetit et la conservation de l'aire boisée;
- L'abandon du prolongement du chemin de Polytechnique jusqu'à l'avenue du Mont-Royal.

5. PLAN DIRECTEUR IMMOBILIER (2007)

En 2006 et 2007, l'Université de Montréal a élaboré un plan directeur immobilier pour définir ses besoins d'espaces.

Le plan avait deux objectifs :

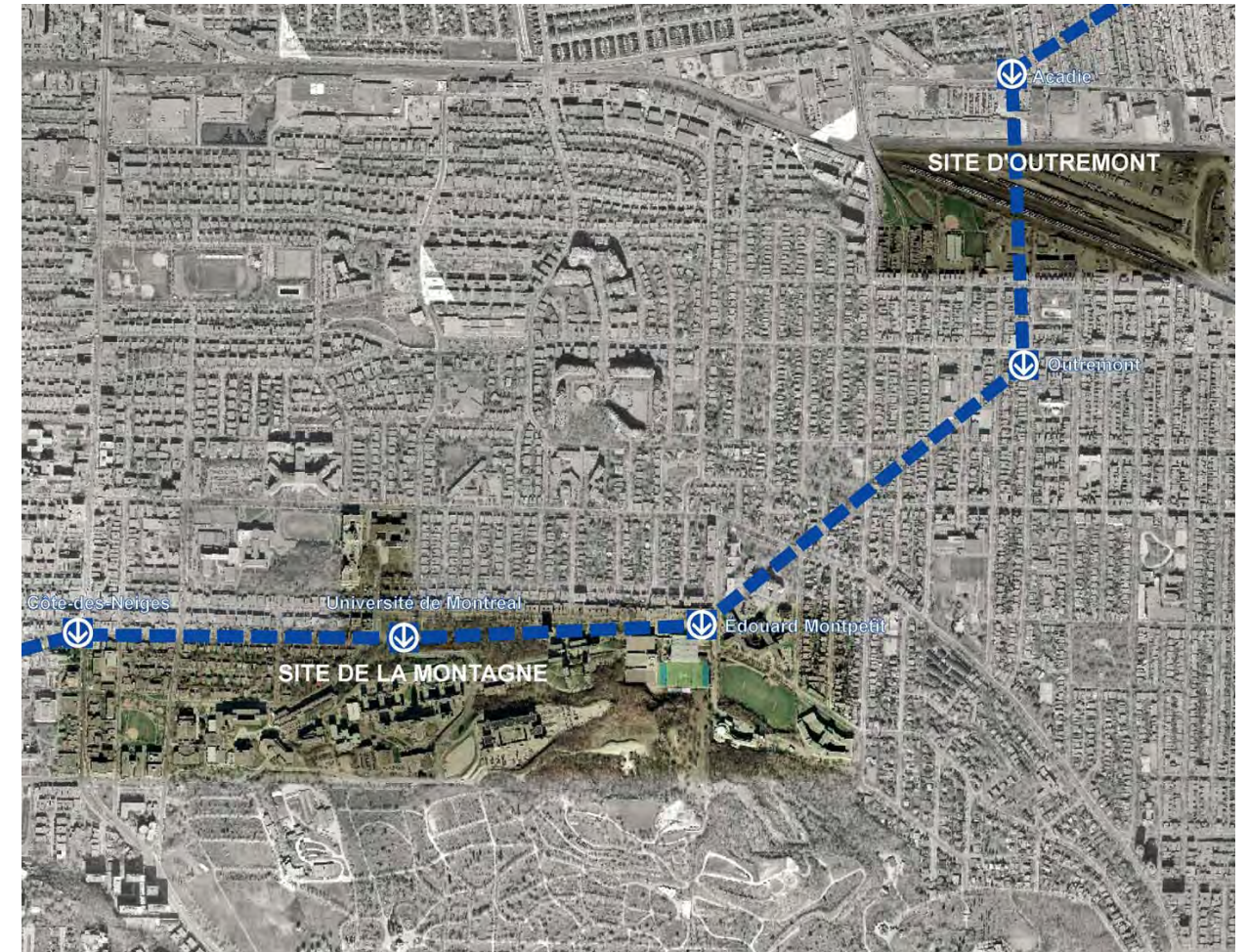
1. Offrir une vision globale du développement du milieu de vie universitaire qui corresponde à ses prévisions de croissance, qui favorise l'aspect communautaire de la vie sur les sites et qui rehausse l'image de marque de l'université.
2. Doter l'Université de Montréal d'une stratégie immobilière efficace et économique pour le développement de son parc immobilier à court, moyen et long terme sur les sites de la montagne et du campus Outremont.

Le plan directeur immobilier de 2007 n'a pas abouti à un plan directeur physique.

Au cours du processus, le Comité de la planification de l'Université de Montréal a retenu dix principes qui devraient guider le futur développement de l'Université :

Principes guidant l'élaboration d'un nouveau plan directeur des espaces

1. Placer l'étudiant et sa formation au centre de la démarche;
2. Générer synergie, convergence et complémentarité;
3. Privilégier la rationalisation des infrastructures;
4. Appliquer les mêmes standards sur les deux sites du campus dans une mise à niveau combinée;
5. Favoriser une intégration des deux sites du campus;
6. Créer un effet positif sur la vie du campus;
7. Rechercher optimisation et efficacité;
8. Favoriser le développement durable;
9. Développer des relations de « bon voisinage » avec la communauté environnante;
10. Intégrer le campus à la ville et la ville au campus.



Les deux sites de l'Université à Montréal : Montagne et Outremont



C | CADRE RÉGLEMENTAIRE

1. La réglementation actuelle



70^e

Le règlement 96-066 qui régit tout le développement du campus est le résultat réglementaire du plan directeur émis en 1995.

1. LA RÉGLEMENTATION ACTUELLE

Extraits pertinents du règlement 96-066

Définitions

« **Bâtiment** » : construction ou partie de construction utilisée ou destinée à être utilisée pour abriter des personnes, des animaux ou des choses ;

« **Construction** » : un bâtiment ou un ouvrage résultant de l'assemblage de matériaux dont l'utilisation exige un emplacement sur le sol ou qui est joint à quelque chose exigeant un emplacement sur le sol.

Constructions autorisées

Art-5. Dans les secteurs A, B, H, I, M et N, la construction d'aucun nouveau bâtiment n'est autorisée après la date d'entrée en vigueur du présent règlement, à l'exception toutefois de la construction des corridors piétonniers souterrains permettant de relier les bâtiments entre eux et dans les secteurs A et H, à l'exception de l'aménagement d'une aire de stationnement conformément aux dispositions du présent règlement.

Zone de conservation et de mise en valeur

Art-12. Aucune construction n'est autorisée dans la zone de conservation et de mise en valeur identifiée, à l'exception toutefois des corridors piétonniers souterrains permettant de relier les bâtiments entre eux et les constructions réalisées dans le cadre du plan de mise en valeur du mont Royal.

Stationnement

Art-17. Dans les parties du territoire visées aux paragraphes 1, 2 et 3 de l'article 1, le nombre maximal de places de stationnement est de 4 000. Une place de stationnement aménagée après la date d'entrée en vigueur du présent règlement doit être située à l'intérieur d'un bâtiment, à l'exception toutefois des secteurs A et H où elle peut, conformément aux articles 18 et 19, être aménagée à l'extérieur.

Critères d'aménagement, d'architecture et de design

Art.20.

1c) la réalisation des voies de circulation piétonnière, intérieures et extérieures, doit tendre à se conformer au plan intitulé « Le réseau de circulation des piétons » joint à l'annexe C.

2a) assurer la préséance du pavillon principal ;

2b) favoriser la mise en valeur des perspectives et des corridors visuels vers le pavillon principal et vers la ville ;

2i) contribuer à la continuité du réseau d'espaces publics extérieurs ;

2j) assurer la continuité des voies de circulation piétonnière, incluant le chemin de ceinture, et favoriser leur utilisation sécuritaire ;

2k) assurer la préséance des voies de circulation piétonnière sur celles des véhicules ;

2l) localiser les accès aux aires de stationnement et aux aires de services aux endroits causant le moins d'impacts sur la circulation piétonnière.

1. LA RÉGLEMENTATION ACTUELLE



Carte extraite du règlement symbolisant les espaces verts protégés

1. LA RÉGLEMENTATION ACTUELLE

Le plan de protection et de mise en valeur du mont Royal

Le plan de protection et de mise en valeur du mont Royal vise trois grands objectifs :

- Assurer la protection et la mise en valeur du mont Royal;
- Rendre la montagne accessible et accueillante;
- Réunir les conditions nécessaires à la protection et la mise en valeur du mont Royal.

La carte jointe au document est un extrait du plan de protection et de mise en valeur du mont Royal et identifie les composantes du réseau écologique du secteur à l'étude. Il est à noter que seul le boisé Édouard-Montpetit fait partie de la zone de conservation. Les espaces compris autour de l'entrée du métro, le chemin de la Rampe, l'avenue Louis Colin et le pavillon principal sont des espaces végétaux situés hors du réseau écologique du mont Royal.



Plan du projet de conservation de Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal



- ① Boisé Édouard-Montpetit
- ② Place UdeM
- ③ Talus vert

Le plan du projet de conservation du plan de protection et de mise en valeur du mont Royal, en vue d'ensemble et détail de l'Université de Montréal

Composantes du réseau écologique* (423 ha)

 Zone noyau primaire (121 ha)
 Zone noyau à consolider (72 ha)
 Zone tampon (30 m) (61 ha)
 Corridor écologique (55 ha)
 Massif forestier existant
 Plaine horticole d'intérêt écologique (114 ha)

Espaces hors du réseau écologique

 Bois d'intérêt à valoriser (5,57 ha)
 Espace végétal

Limite de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal

Parc



D | LE CAMPUS EN 2012

1. Le bâti
2. Les espaces ouverts
3. Les valeurs patrimoniales du campus

1. LE BÂTI



— Limite campus

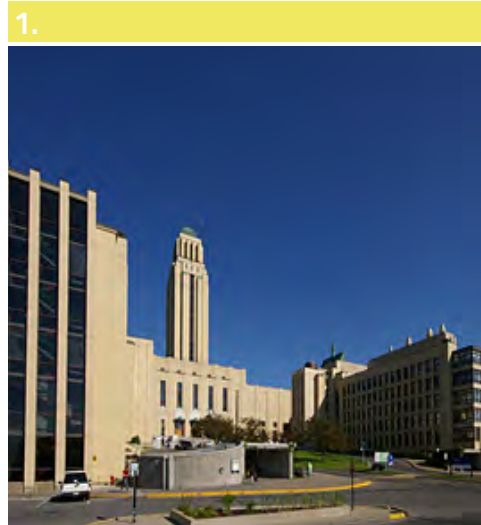
Période de construction des bâtiments

1930 1940 1950 1960 1970 1980 1990 2000 2010 2012

- | | | |
|---|--|--|
| 1 Pavillon Roger-Gaudry | 10 Pavillon J.-Armand-Bombardier | 18 Résidence A (étudiants) |
| 2 Pavillon J.-A.-DeSève (centre étudiant) | 11 Pavillon Pierre-Lassonde | 19 Pavillon Claire-McNicol |
| 3 Pavillon Claudette McKay-Lassonde | 12 Pavillon Jean-Coutu | 20 Pavillon Maximilien-Caron |
| 4 Pavillon Thérèse-Casgrain (étudiantes) | 13 Laboratoire René-J.-A.-Lévesque | 21 Centrale thermique |
| 5 Pavillon de la Direction des immeubles | 14 Résidence C (étudiants et étudiantes) | 22 Pavillon 3200, rue Jean-Brillant |
| 6 Pavillon Lionel-Groulx | 15 Centre des technologies de fabrication de pointe appliquée à l'aérospatiale | 23 HEC Montréal – Pavillon 5255, avenue Decelles |
| 7 Garage Louis-Colin | 16 Pavillon Marcelle-Coutu | |
| 8 Pavillon Samuel-Bronfman | 17 Pavillon Paul-G.-Desmarais | |
| 9 Pavillon André-Aisenstadt | | |

Plan actuel de l'Université de Montréal

1. LE BÂTI



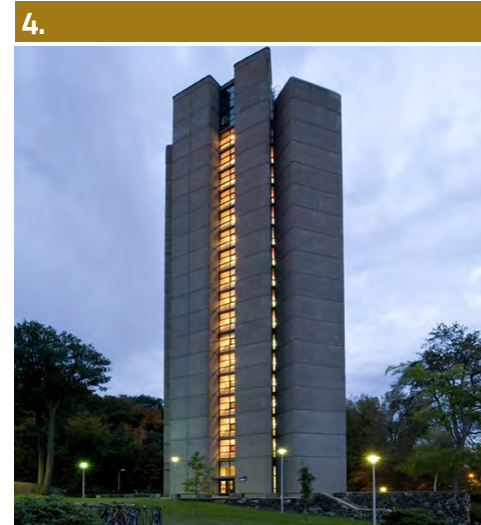
1.
Année de construction : 1923-31, 1941-43
Architecte : Ernest Cormier



2.
Année de construction : 1956
Architecte : Ludger Venne



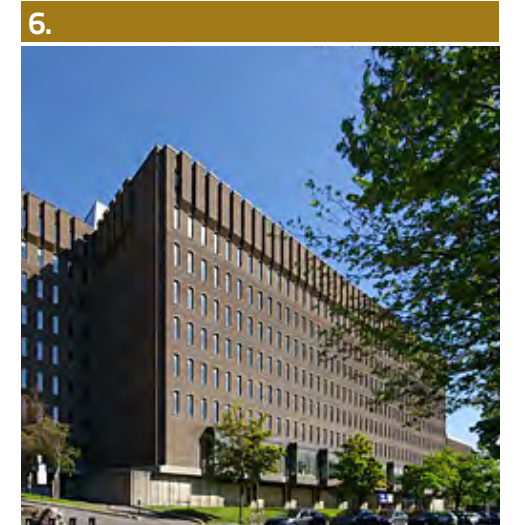
3.
Année de construction : 1958
Architectes :



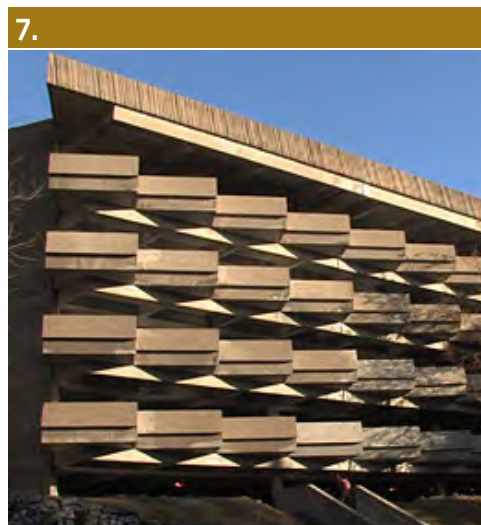
4.
Année de construction : 1964
Architectes : Papineau & Guérin-Lajoie



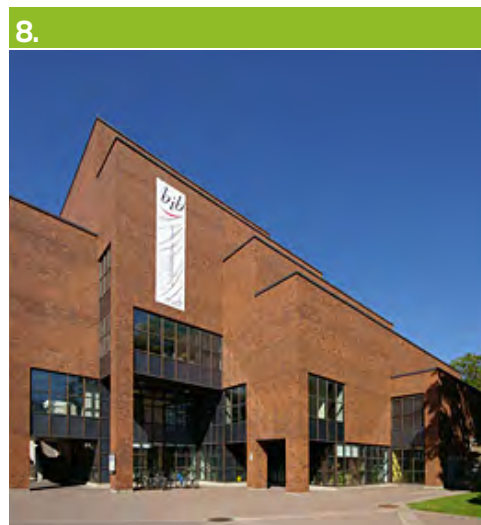
5.
Année de construction : 1964
Architectes : Lemay et Leclerc



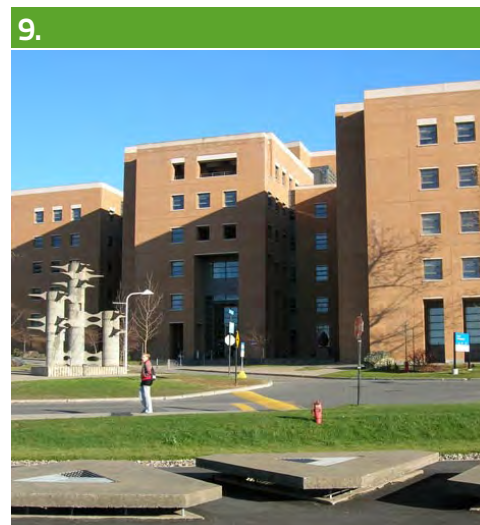
6.
Année de construction : 1968
Architectes : Beauvais et Lusignan



7.
Année de construction : 1969
Architectes : Ouellet, Reeves, Alain



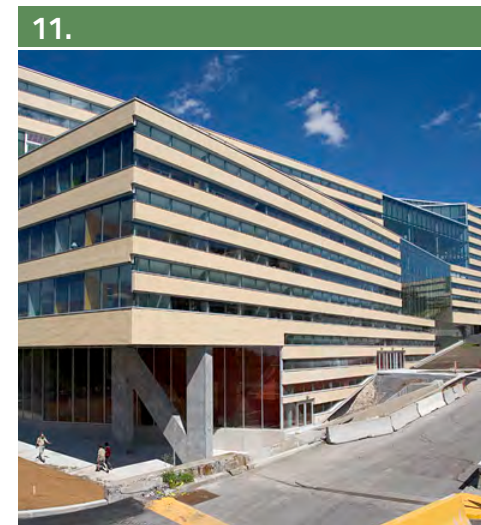
8.
Année de construction : 1988
Architectes : Jodoin Lamarre Pratte et associés architectes / Dimitri Dimakopoulos & associés



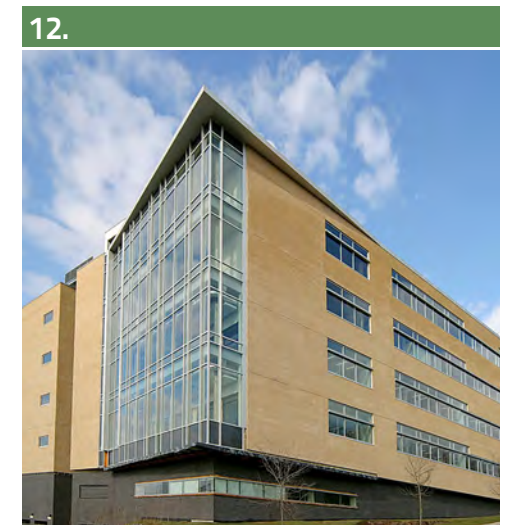
9.
Année de construction : 1994
Architectes : Desnoyers Mercure Jodoin Lamarre Pratte et associés



10.
Année de construction : 2004
Architectes : Provencher Roy+Associés architectes / Desnoyers Mercure & associés / Menkès Shooner Dagenais Letourneux Architectes



11.
Année de construction : 2004
Architectes : Consortium Saïa et Barbarese / Desnoyers-Mercure et ass. / Menkès Shooner Dagenais architectes



12.
Année de construction : 2004
Architectes : Lemay Architectes/JLP/NFOE

Source : Université de Montréal

2. LES ESPACES OUVERTS



Plan du campus de l'Université de Montréal en 2012

— Limite campus

Période de construction

1930 1940 1950 1960 1970 1980 1990 2000 2010 2012

Stationnement

Zone boisé intouché depuis la création de l'Université

Oeuvre d'art

- 1 Cours d'honneur du Pavillon Roger-Gaudry
- 2 Chemin de la Rampe
- 3 Chemin de la Tour
- 4 Place de la Laurentienne
- 5 Garage Louis-Colin
- 6 Chemin de Polytechnique
- 7 Place Léopold-Senghor
- 8 Centre des technologies de fabrication en aérospatiale
- 9 Ensemble J. & M. Coutu / A. Aisenstadt / P-G. Desmarais

- 10 Pavillon P. Lassonde
- 11 Pavillon J-A. Bombardier
- 12 Boisé Édouard-Montpetit (Coulée verte)

- A Jeanne au bûcher - Maxime Real del Sarte - 1944
- B Hommage à Kodaly - Sorel Etrog - 1967
- C Sans qualification - Walter Yarwood - 1967
- D Sans Titre - Robert Roussil - 1985
- E Le Jardin des Hespérides - Richard Purdy - 1994
- F Parallélépipède - Yves Gendreau - 2004
- G Micropaysages - Jean Lantier - 2006

3. LES VALEURS PATRIMONIALES DU CAMPUS

1. Pavillon Roger-Gaudry (la cour d'honneur)

En 2008, la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti de l'Université de Montréal a publié l'étude « Des valeurs patrimoniales du campus principal de l'Université de Montréal ». Cette étude s'inscrit dans le processus d'élaboration d'un nouveau plan directeur immobilier de 2007 de l'Université de Montréal. Les pages suivantes, concernant les valeurs patrimoniales des éléments paysagers du campus, sont basées sur cette étude.

La rampe mobile n'était pas mentionnée dans l'étude.

Concepteurs : Ernest Cormier et Jean-Claude La Haye
Date de construction : 1927 ou 1943 | Réaménagement en 1965

L'aménagement entourant le pavillon Roger-Gaudry est le premier réalisé selon le plan de Jean-Claude La Haye. Il se basait sur les dessins de base de la cour d'honneur d'Ernest Cormier. Celui-ci, en pente, est un symbole important du campus qui offre un panorama sur la partie nord de la ville.

Situation :
L'aménagement est ceinturé par le chemin de la Tour, le chemin de la Rampe et le pavillon principal.

Intentions paysagères :
Le rondpoint central a été aménagé de manière à magnifier l'architecture du bâtiment auquel il se rapporte. Il signale l'espace d'accueil de l'Université de Montréal.

Usage des lieux :
La place principale de la cour d'honneur sert principalement d'espace de stationnement. Les deux espaces gazonnés aménagés de part et d'autre de la cour servent d'accès extérieurs aux ailes est et ouest. Le rondpoint, ensoleillé, sert d'aire de repos et de contemplation pour les étudiants qui s'y prélassent.

Valeur patrimoniale :
Élevée. L'aménagement est le résultat de la superposition du concept de base de Cormier (qui se réduit à la configuration de la cour d'honneur) et ensuite à celui de La Haye. Originellement, un escalier en bois, descendait jusqu'au boulevard Édouard-Montpetit, créant ainsi une mise en scène visuelle, caractéristique du style beaux-arts en architecture. Les aménagements de La Haye, dont le rondpoint, les trottoirs, les platebandes et les stationnements, sont venus se superposer à ceux de Cormier.

Valeur écologique :
Faible. La présence de spécimens rares tels que les viornes sieboldii est à noter.

État :
L'aménagement subit la rigueur du climat et donc du sel de déglacage. La majorité des bordures et des aménagements en béton montrent, quant à eux, des signes de vieillissement avancé. Quelques aménagements et réfections (bacs de plantation, plantations d'arbres, etc.) ont été réalisés récemment.



Cour intérieure du pavillon principal



Cour intérieure du pavillon principal

3. LES VALEURS PATRIMONIALES DU CAMPUS

2. Chemin de la Rampe

Concepteur : Jean-Claude La Haye

Date de construction : 1960 à 1969

À partir de 1969, le chemin de la Rampe est devenu la voie d'accès automobile principale sur le campus. Son tracé sinueux permet des points de vue intéressants sur la ville. Il témoigne de la volonté de La Haye d'intégrer et de favoriser l'automobile comme mode de déplacement, en rupture directe avec l'axe de style beaux-arts créé par l'escalier du plan Cormier.

Situation :

Le chemin de la Rampe commence à l'intersection du boulevard Édouard-Montpetit et de l'avenue Louis Colin et rejoint le chemin de Polytechnique au sud du campus.

Intentions paysagères :

Le chemin de la Rampe a été construit afin de faciliter la circulation automobile sur le campus. Il constitue une des deux entrées du campus par voiture.

Usage des lieux :

Utilisé comme accès principal afin d'accéder au deuxième plateau du campus, le chemin de la Rampe fait le lien entre le boulevard Édouard-Montpetit et le chemin de Polytechnique à l'intersection d'avenue Louis Colin. Le chemin a remplacé l'escalier en bois datant du plan Cormier qui donnait accès au campus.

Valeur patrimoniale :

Moyenne

Valeur écologique :

Aucune

État :

Le tracé du chemin de la Rampe demeure le même depuis sa construction. Le béton des rampes montre des signes de détérioration à une multitude d'endroits.



L'intersection du chemin de la Rampe et du chemin de la Tour



Le chemin de la Rampe



Vue vers la ville à partir du chemin de la Tour



Le chemin de la Tour

3. Chemin de la Tour

Concepteur : Jean-Claude La Haye

Date de construction : 1965

L'actuel chemin de la Tour est le résidu de l'ancienne avenue du Mont-Royal. Le chemin de la Tour est un axe routier prédominant du campus de l'Université de Montréal. Il a été construit afin de faciliter la transition automobile dans le secteur. La volonté de l'époque étant de donner une place importante à l'automobile, il est un des éléments marquants du réseau routier propre au campus.

Situation :

Rejoignant à l'ouest le chemin de Polytechnique juste après son passage sous le pavillon Samuel-Bronfman, il permet l'accès au chemin de Service situé derrière le pavillon principal avant de poursuivre sa route devant le pavillon où il longe les stationnements sur l'esplanade et rejoint finalement les aires de stationnement des résidences à l'est.

Intentions paysagères :

Le chemin de la Tour a été construit afin de faciliter la circulation automobile sur le campus. Il offre une bonne expérience de l'espace. Grâce à sa position sur la crête du deuxième plateau, il donne une vue panoramique sur la ville, notamment devant la cour d'honneur.

Usage des lieux :

Utilisé comme accès principal afin d'accéder au deuxième plateau du campus, le chemin de la rampe fait le lien entre le boulevard Édouard-Montpetit et le chemin de Polytechnique, à l'intersection d'avenue Louis-Colin. Le chemin a remplacé l'escalier en bois, datant du plan Cormier, qui donnait accès au campus.

Valeur patrimoniale :

Moyenne. Le chemin de la Tour est la première voie véhiculaire du campus à avoir été construite. Il est fortement représentatif de la phase de développement du campus de 1960-1968. Il illustre la volonté d'attribuer une importance à la voiture.

Valeur écologique :

Aucune

État :

Le tracé du chemin de la Tour demeure le même depuis sa construction, le béton montre des signes de détérioration à une multitude d'endroits.

3. LES VALEURS PATRIMONIALES DU CAMPUS

4. Place Laurentienne

Concepteur : Jean-Claude La Haye

Date de construction : 1968

La place Laurentienne est le seul aménagement du campus de l'Université de Montréal qui peut se définir comme une place publique. C'est un espace principalement minéral, ouvert, mais ceinturé par des bâtiments, qui agit comme lieu de transition entre les pavillons du campus.

Situation :

Section ouest du campus, entourée des pavillons 3200 Jean-Brillant, Lionel-Groulx et Maximilien-Caron.

Intentions paysagères :

Créer un lieu de rassemblement important pour l'Université de Montréal tout en permettant une circulation facile entre les divers pavillons.

Usage des lieux :

La place est utilisée lors d'événements organisés par l'Université et les associations étudiantes. Elle est aussi utilisée quotidiennement comme espace de repos et de transition entre les divers pavillons avoisinants.

Valeur patrimoniale :

Élevée. La place ainsi que l'ensemble des bâtiments qui l'entourent ont été parmi les premières réalisations de la deuxième phase de développement du campus. L'aménagement de la place est l'un de ceux qui incarnent avec éloquence les objectifs du plan directeur de La Haye en regard de la volonté voulant établir des lieux d'échanges et transformer les espaces extérieurs en extension des espaces intérieurs.

Valeur écologique :

En plus d'être un des espaces où l'on retrouve le plus grand volume de végétaux sur le campus, la partie nord possède un encadrement végétal important où se retrouvent quelques spécimens vénérables.

État :

Les installations sur la place de la Laurentienne présentent des signes de vieillissement, dont le pavage. Alors que certains éléments ont été restaurés, la majorité des éléments présents sont d'origine.



La place Laurentienne



Plantations sur la place Laurentienne

5. Garage Louis-Colin

Concepteur : Jean-Claude La Haye

Date de construction : 1969

La toiture du garage Louis-Colin a été aménagée dans une volonté de créer un espace libre, propice aux rassemblements, qui permet de tisser des liens. La forte présence des formes géométriques dans l'aménagement est caractéristique des autres réalisations de Jean-Claude La Haye sur le campus.

Situation :

Entre le chemin de la Tour et l'avenue Louis Colin

Intentions paysagères :

Créer un lieu qui sert d'espace libre, qui peut accueillir des rassemblements et, du même coup, devenir un espace de contemplation et de repos.

Usage des lieux :

Espace utilisé comme lieu de repos par certains membres de la communauté universitaire. Les visiteurs s'approprient les trappes d'aérations du toit comme mobilier. On y installe parfois une patinoire l'hiver.

Valeur patrimoniale :

Moyenne. En qualité de lieu de rencontre et de lieu de transition entre les pavillons ainsi qu'entre le campus et la ville, l'aménagement illustre de façon éloquente la thématique de rassemblement et de connexion des espaces libres, comme énoncé dans le plan directeur de Jean-Claude La Haye de 1968.

Valeur écologique :

Le garage ne possède pas de réelle valeur écologique.

État :

Les matériaux démontrent des signes de vieillissement.



Le toit vert du garage Louis-Colin



Appropriation du mobilier urbain sur le toit du garage

3. LES VALEURS PATRIMONIALES DU CAMPUS

6. Chemin de Polytechnique

Concepteur : Jean-Claude La Haye

Date de construction : ca 1970

Le chemin de Polytechnique est un axe d'entrée important du campus. Il est le seul accès lié directement à la trame des rues. Il offre des points de vue intéressants vers l'oratoire Saint-Joseph, en plus de donner accès à la section sud du campus.

Situation :

Le chemin de Polytechnique est situé au sud du campus. Son tracé est situé dans la continuité du chemin Queen-Mary et se poursuit en longeant le cimetière Notre-Dame-des-Neiges pour finalement rejoindre l'École Polytechnique. Il était présent sur le site avant la construction du pavillon principal de l'Université de Montréal.

Intentions paysagères :

Permettre l'accès à la portion sud du campus, d'ouest en est, longeant le cimetière.



Aménagement aux abords du chemin de Polytechnique

Usage des lieux :

Utilisé comme accès principal afin d'accéder au deuxième plateau du campus, le chemin de la Rampe fait le lien entre le boulevard Édouard-Montpetit et le chemin de Polytechnique à l'intersection d'avenue Louis Colin. Le chemin a remplacé l'escalier en bois datant du plan Cormier qui donnait accès au campus.

Valeur patrimoniale :

Élevée. Ce chemin est un des premiers construit sur le site et représente la volonté de faire place à l'automobile comme moyen de transport ainsi que la volonté de l'Université de se moderniser en offrant des stationnements à la communauté universitaire croissante.

Valeur écologique :

Aucune

État :

La portion sud du tracé a été modifiée lors de la construction du secteur ouest de l'université. Le chemin est en bon état et dessert toujours la portion sud du campus.



Le chemin de Polytechnique

7. Entrée du métro / place Léopold-Sédar-Senghor

Concepteur : Jean-Claude La Haye

Date de construction : ca 1968 et 1988

L'ambiance naturelle de ce secteur du campus de l'Université de Montréal contribue fortement à renforcer l'identité comme celui d'un campus en nature.

Situation :

Bordé à l'est par le boisé Édouard-Montpetit et le boulevard Édouard-Montpetit, et à l'ouest par le chemin de la Rampe.

Intentions paysagères :

Créer un lieu de transition dans un contexte naturel servant également d'espace de repos.

Usage des lieux :

L'espace est un lieu tampon entre le quartier et l'université. Il propose une progression graduelle à travers le contexte naturel de l'institution. La section ouest comprend le chemin d'accès du métro vers IR HEC et la faculté d'aménagement. La section ouest sert de lieu de repos et transition durant la période estivale, à la manière d'un parc.

Valeur patrimoniale :

Élevée. Lieu fréquemment utilisé pour représenter le campus, il incorpore la vision d'aménagement de La Haye.

Valeur écologique :

Élevée : Le lieu met en valeur le boisé naturel qui se poursuit du mont Royal jusqu'au boulevard Édouard-Montpetit. Il incorpore notamment des formations rocheuses qui ont un intérêt écologique et pédagogique.

État :

Alors que la section est, bordée par le chemin de la Rampe, a subi diverses modifications entre 1968 et 1988 (notamment à cause de la construction de la station de métro Université-de-Montréal), la section ouest est demeurée inchangée dans la majorité de sa composition et constitue un milieu naturel fidèle à la végétation d'origine du mont Royal.



Entrée de la station de métro Université-de-Montréal



Place Léopold-Senghor

3. LES VALEURS PATRIMONIALES DU CAMPUS

8. Direction des immeubles / Centrale technique / CTFA

Concepteurs : Jean-Claude La Haye
Date de construction : ca 1968, CFTA 2005, VLAN Paysages et Version Paysage (CTFA)

Cet espace est de nature utilitaire. Il est en effet utilisé comme espace de service, de stationnement et de livraison. Principalement composé de stationnements bétonnés, on y notera tout de même quelques petites aires de repos dédiées aux employés des pavillons environnants de même que quelques plantations et arbres. L'aménagement autour du CTFA a été réalisé récemment tandis que les aires de service ont fait partie du plan de Jean-Claude La Haye en 1968.

Situation :
Localisé derrière le bâtiment principal, sur le plateau surélevé du campus.

Intentions paysagères :
L'aire de service est uniquement fonctionnelle et est disposée de manière à faciliter le stationnement ainsi que la livraison de marchandises.

Usage des lieux :
Utilisé comme stationnement et espace de livraison, alors que la section aménagée en bordure du chemin de Polytechnique

Valeur patrimoniale :
Moyenne

Valeur écologique :
Aucune

État :
L'aire de service démontre des signes de vieillissement alors que la section longeant le chemin de Polytechnique est en bon état.



Aménagement du stationnement



Aménagement paysager devant le CTFA



Aménagement des pavillons Jean et Marcelle Coutu



Cour intérieure des pavillons du pôle scientifique

9. Jean-Coutu / Marcelle-Coutu / André-Aisenstadt / Paul-G-Desmarais

Concepteurs : Desnoyers Mercure et associés
Date de construction : 1992-2002
WAA Williams, Asselin, Ackaoui et Associés

L'aménagement a pour objectif de tirer profit de la situation naturelle et topographique des lieux pour créer un espace de rencontre chaleureux qui fait pénétrer le caractère naturel du mont Royal dans l'univers scientifique des pavillons Jean-Coutu, Marcelle-Coutu, André-Aisenstadt et Paul-G.-Desmarais. Le projet est composé d'une agora qui est traversée par différentes terrasses.

Situation :
Situé entre les pavillons Jean-Coutu, Marcelle Coutu, André-Aisenstadt et Paul-G.-Desmarais, au sud-ouest de l'aménagement, entre le chemin de la Tour et le chemin de Polytechnique.

Intentions paysagères :
Lier le contexte scientifique et académique avec le milieu naturel du mont Royal, en tirant profit de sa topographie.

Usage des lieux :
La cour intérieure sert d'espace de rencontre et de lien piéton entre les pavillons. De plus, l'aménagement linéaire permet un lien direct nord-sud entre le chemin de la Tour et le chemin de Polytechnique.

Valeur patrimoniale :
Élevée. Aucune valeur historique.

Valeur écologique :
La préservation d'un affleurement rocheux préservé en partie présente un intérêt naturel du point de vue morphologique du mont Royal.

État :
Bon état, aménagement récent et entretenu.

3. LES VALEURS PATRIMONIALES DU CAMPUS

10. /11. Ensemble Polytechnique / P.-Lassonde / J-Armand Bombardier

Concepteurs : WAA Williams, Asselin, Ackaoui et Associés

Date de construction : 2004

L'aménagement lie les différents pavillons du pôle scientifique du campus. La géométrie y est omniprésente, de manière à créer des motifs et à délimiter les espaces. Les formes balisent et proposent des liens piétonniers entre les différents pavillons. La réalisation est située sur un des points hauts du campus et offre un panorama remarquable vers Montréal. Pour le pavillon Pierre-Lassonde plus particulièrement, le développement durable est au cœur de la réalisation, tant au niveau architectural que paysager. Le style contemporain de l'aménagement est en lien direct avec la dimension architecturale des bâtiments.

Situation :

Situé entre les pavillons Polytechnique, Pierre-Lassonde et Jean-Armand-Bombardier, à l'est du bâtiment principal. L'aménagement est bordé par le chemin de Polytechnique et le chemin de la Rampe.

Intentions paysagères :

Créer un lieu contemporain qui lie les espaces piétonniers entre les bâtiments tout en étant un espace que s'approprie le corps étudiant.

Usage des lieux :

Lieu de transition pour automobilistes et piétons ainsi qu'espace de repos pour les étudiants et le personnel universitaire.

Valeur patrimoniale :

Moyenne. L'aménagement possède la qualité de relier les bâtiments nouveaux aux bâtiments anciens tout en marquant le début d'une nouvelle ère en matière d'aménagement extérieur sur le campus.

Valeur écologique :

Aménagement LEED. L'intégration de principes d'économie d'eau, d'efficacité énergétique, d'utilisation de matériaux locaux lorsque possible et la promotion de pratiques responsables sur le plan environnemental.

État :

Bonne condition, aménagement récent et entretenu.



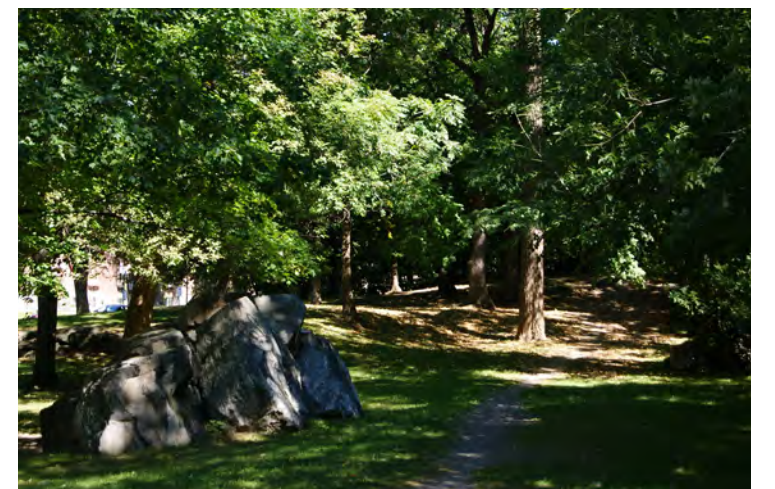
Escaliers du pavillon Pierre-Lassonde



Pavillon Pierre-Lassonde



Sentier informel dans le boisé



Entrée du boisé

12. BoisÉdouard-Montpetit

Concepteur : inconnu

Date de construction : inconnue

Ce secteur se situe en bordure du boulevard Édouard-Montpetit. La présence de ce boisé marque la séparation entre l'est et l'ouest du campus le long de la voie publique. Il est constitué d'arbres matures (chênes et érables) et entièrement exempts d'aménagements. La présence de sentiers informels atteste du passage des piétons à travers le boisé.

Situation :

Situé en bordure du boulevard Édouard-Montpetit, entre le pavillon J-A-De-Sève et l'entrée de la station de métro Université-de-Montréal.

Intentions paysagères :

Lieu de transition qui renforce la dimension naturelle du campus, tout en permettant des déplacements entre les pavillons à l'aide de sentiers informels.

Usage des lieux :

Les lieux sont utilisés pour les déplacements sur le campus ainsi qu'en tant qu'espaces naturels de contemplation.

Valeur patrimoniale :

Élevée. Ce boisé est très représentatif de la volonté initiale de l'Université de Montréal d'implanter un lieu du savoir dans un milieu naturel.

Valeur écologique :

Élevée. La forêt demeure intouchée dans ce secteur du campus, et ce, depuis la création de l'université. Le boisé est composé de diverses espèces vénérables, notamment des chênes rouges, des érables à sucre et des pins.

État :

Les lieux demeurent intouchés, à l'exception de sentiers informels qui se sont créés au fil des déplacements des piétons. Une étude de 2006 démontre cependant une recrudescence de l'érable de Norvège dans le boisé, ce qui pourrait graduellement venir transformer la forêt d'origine.

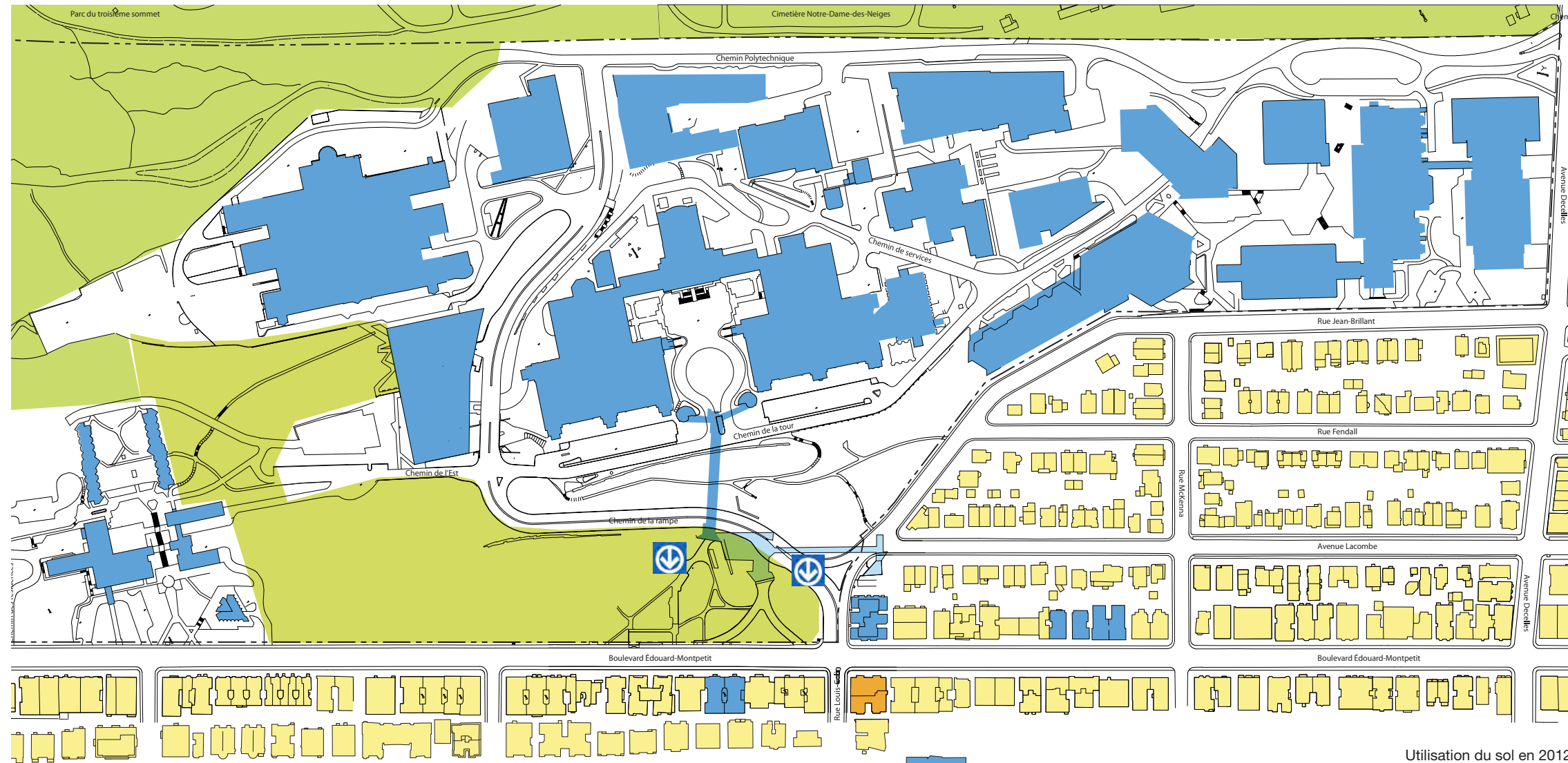


E | ÉTAT DES LIEUX

1. Interface urbaine
2. Premier contact avec l'Université de Montréal
3. Accessibilité et circulation
4. Constats environnementaux
5. Topographie et hydrographie
6. Communauté végétale

1. INTERFACE URBAINE

Occupation du sol



- Limite campus
- Zonage résidentiel
- Institutionnel (Université de Montréal, HEC, Polytechnique)
- Métro Université de Montréal
- Commerce rez-de-chaussée
- Parc urbain
- Grands espaces verts (Parc+cimetière)



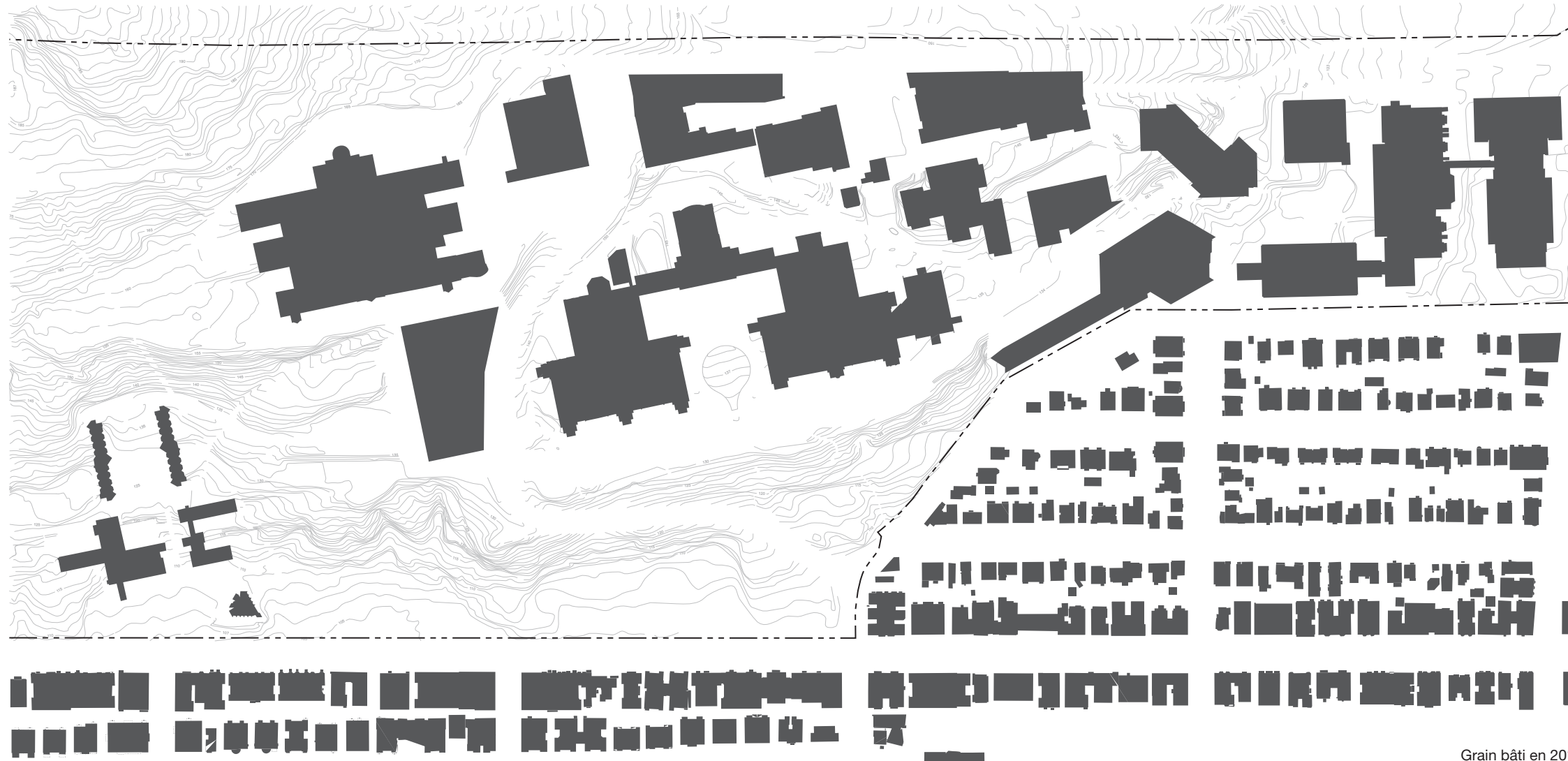
Coulée verte



Usage multifamilial, boulevard Édouard-Montpetit

- Le secteur du quartier à l'étude est ségrégué. Il se compose de trois modes de tenue :
 - 1. Institutionnel :**
Université de Montréal, HEC, École Polytechnique
 - 2. Résidentiel :**
Unifamilial et multifamilial
 - 3. Espaces verts :**
Cimetière Notre-Dame-des-Neiges au sud, parc urbain à l'ouest, parc du Troisième sommet et coulée verte à l'est.
- L'édifice Côte-Sainte-Catherine de HEC et le pavillon de la faculté de l'aménagement sont séparés du campus principal par une zone résidentielle.
- Le secteur est du campus principal est séparé des secteurs centre et ouest par la coulée verte.

Grain bâti



- Il y a une grande différence d'échelle entre les usages résidentiels et institutionnels.
- L'implantation des bâtiments de l'Université suit l'orientation du pavillon principal et, donc la topographie, sauf vers l'ouest (intégration avec la grille de la ville).
- La plupart des espaces ouverts sur le campus ne sont pas clairement définis et sont des espaces résiduels.



Grain bâti en 2012



Grain résidentiel



Grain institutionnel

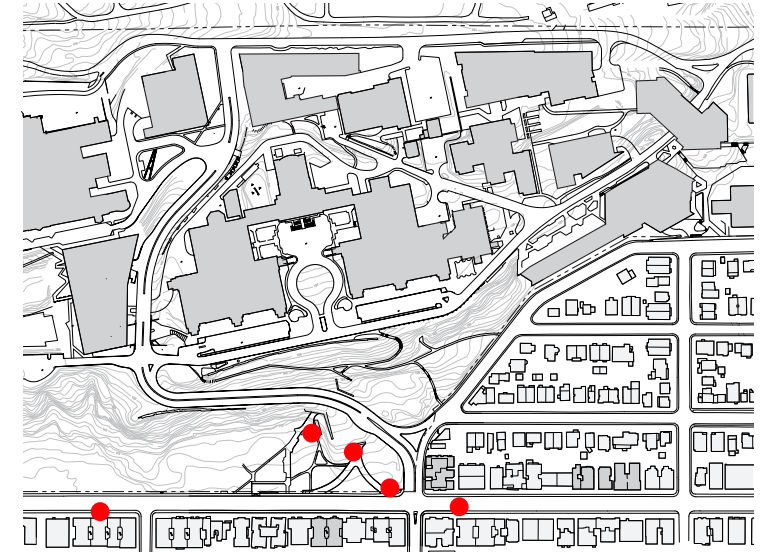
2. PREMIER CONTACT AVEC L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



Entrée de l'Université de Montréal, boulevard Edouard-Montpetit



Entrée du tunnel de la rampe mobile



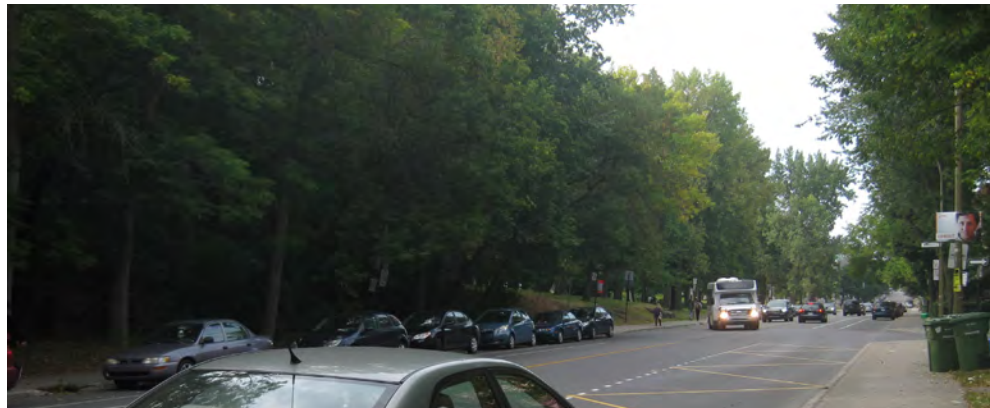
- Les secteurs centre et ouest de l'Université de Montréal ont plusieurs interfaces :

1. Milieux naturels :

Boisé Edouard-Montpetit, talus vert au nord, cimetière Notre-Dame-de-Neiges au sud, parc du Troisième sommet à l'est.

2. Milieux urbains :

Avenue Louis-Colin, rue Jean-Brillant au nord, avenue Decelles à l'ouest.



Boisé Edouard-Montpetit, boulevard Edouard-Montpetit



Sortie de la station de métro Université-de-Montréal



Entrée du chemin de la Rampe

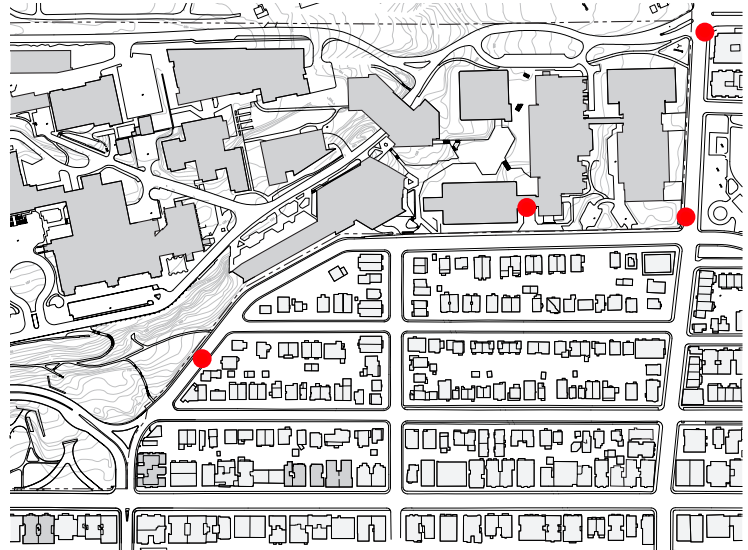
2. PREMIER CONTACT AVEC L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



Entrée de l'Université de Montréal, avenue Decelles



Entrée de l'Université de Montréal, pavillon 3200 Jean-Brillant



- Le premier contact avec l'Université est souvent par la sortie du métro puis par l'entrée de la rampe mobile.
- Des pilastres délimitent l'interface urbaine du campus.



Entrée de l'Université de Montréal, chemin Queen-Mary



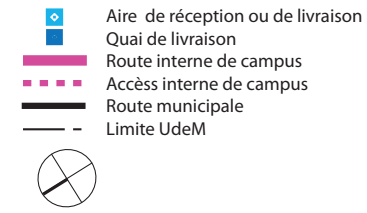
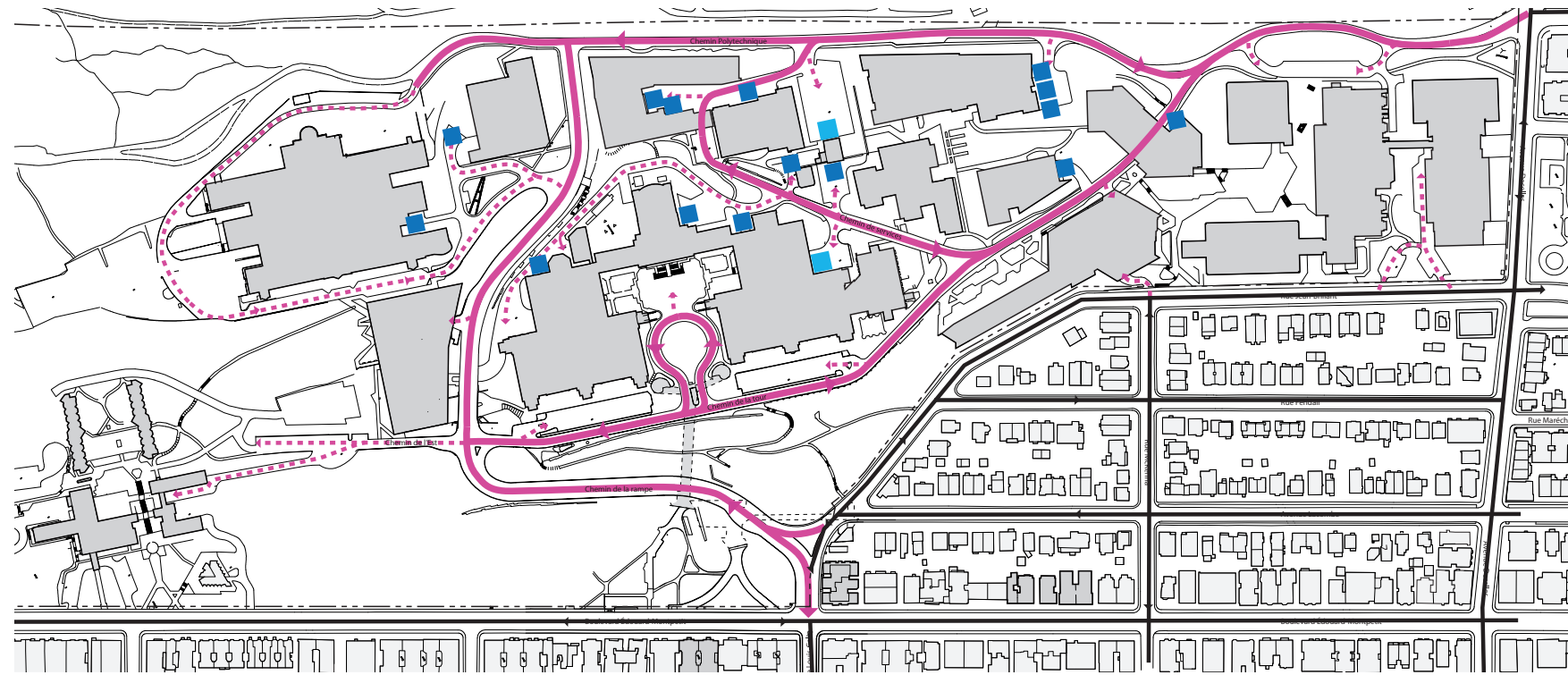
Le talus vert, avenue Louis Colin



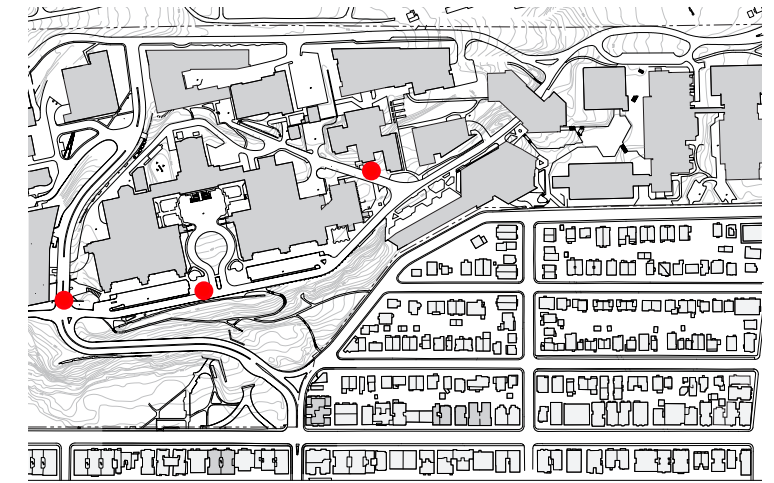
Intersection de l'avenue Decelles et de la rue Jean-Brillant

3. ACCESSIBILITÉ ET CIRCULATION

Circulation véhiculaire



Circulations véhiculaires



- Le campus est dominé par des axes de circulation et, par conséquent, par la présence de voitures. Cet aménagement est basé sur les principes de fonctionnalité des années 1960.
- La circulation véhiculaire et piétonne est pour la plupart séparée.
- Tous les types de véhicules peuvent circuler sur l'ensemble des routes du campus.
- Les quais de chargement sont majoritairement orientés vers le chemin des Services.



Chemin de la Rampe



Quai de service, chemin des Services



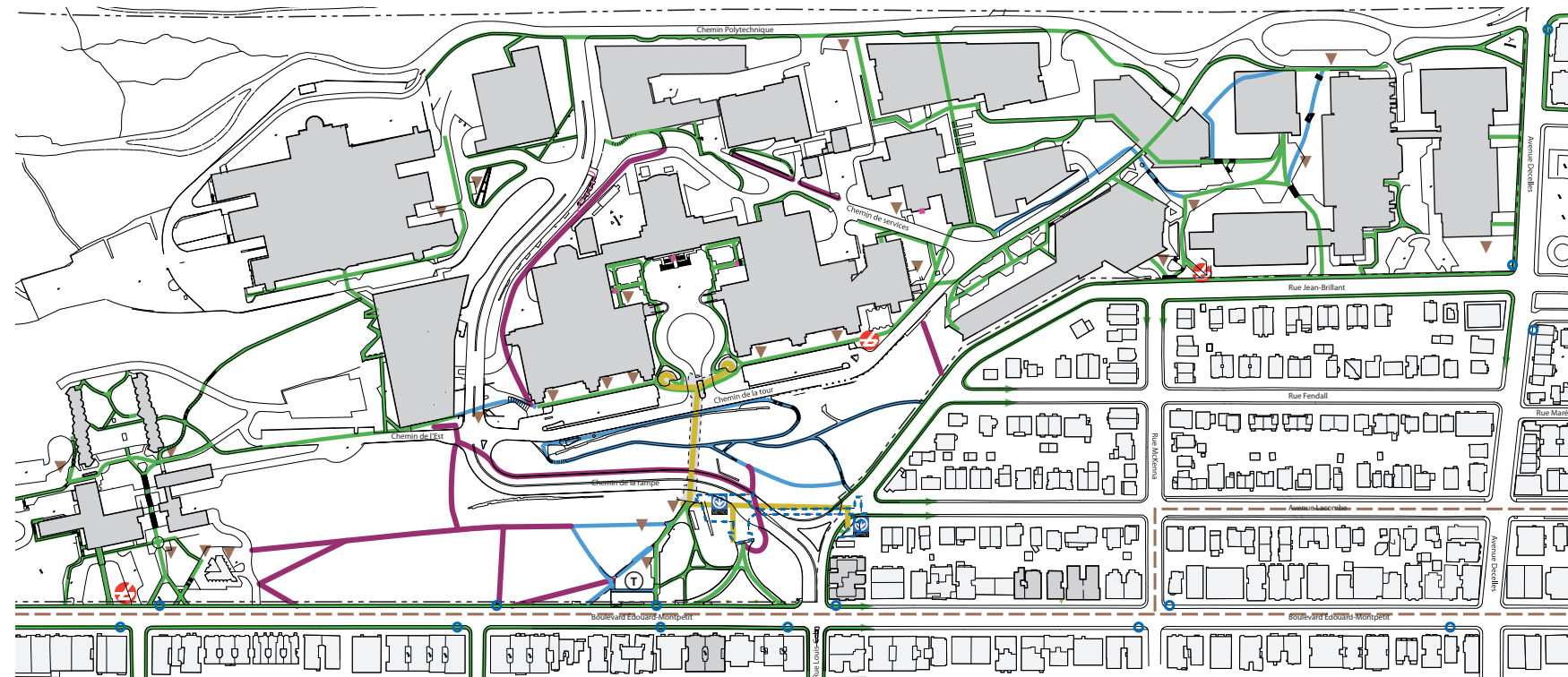
Chemin de Polytechnique



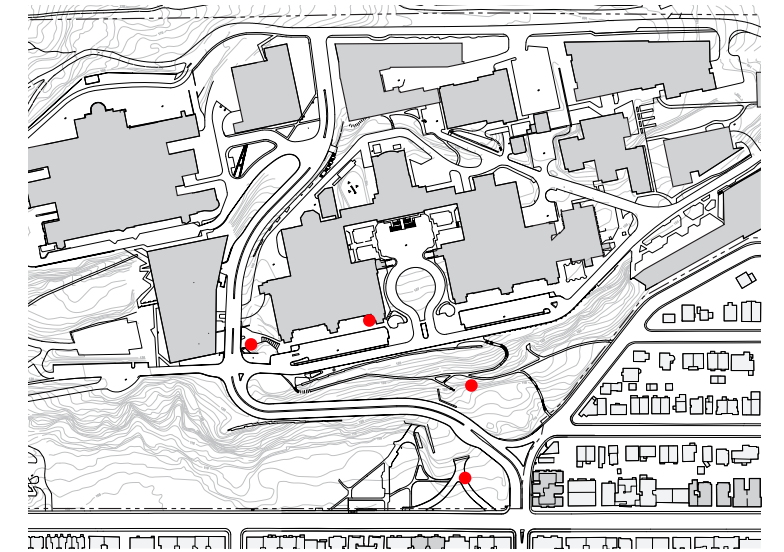
Chemin de la Tour

3. ACCESSIBILITÉ ET CIRCULATION

Circulation piétonne, cyclable et transport en commun



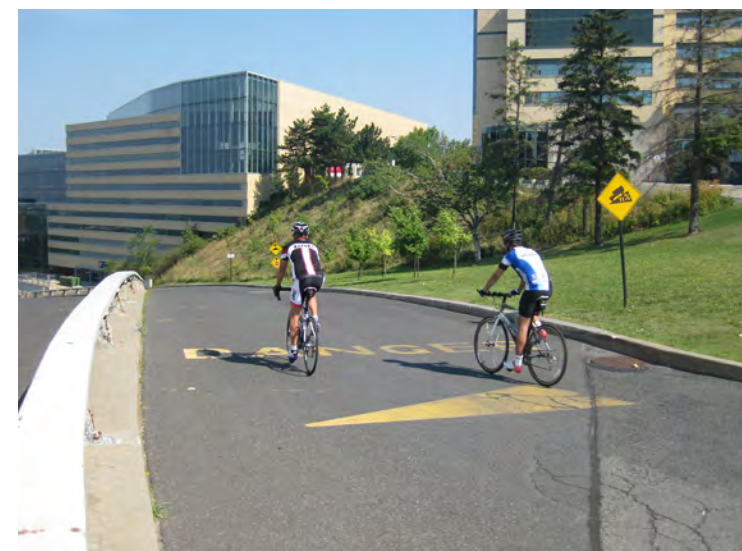
- Parcours piétonnier balisé
- Parcours piétonnier balisé saisonnier
- Parcours piétonnier non-balisé
- Parcours piétonnier intérieur
- Entrée au pavillon
- Parcours cyclable
- Supports à vélo
- Arrêt d'autobus
- Métro Université de Montréal
- Station de BIXI
- Taxi



- Il n'existe pas de réseau connecté de sentiers piétonniers.
- Les chemins piétonniers sont interrompus par les infrastructures véhiculaires (stationnements et routes).
- L'orientation comme piéton est difficile.
- Le chemin de la Rampe est interdit aux piétons.
- Les cyclistes et les véhicules partagent les mêmes infrastructures.



Viaduc du chemin de la Rampe dans la partie nord



Cyclistes sportifs descendant le chemin de la Rampe



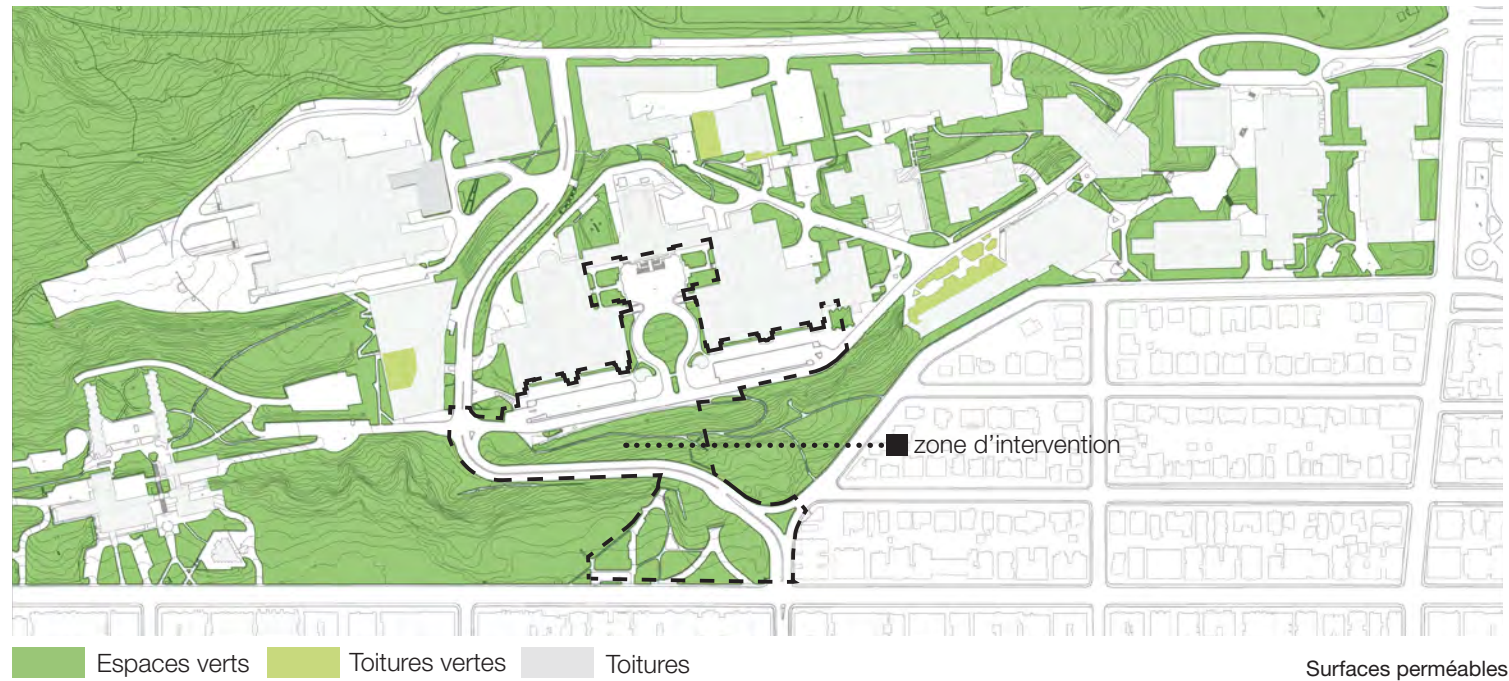
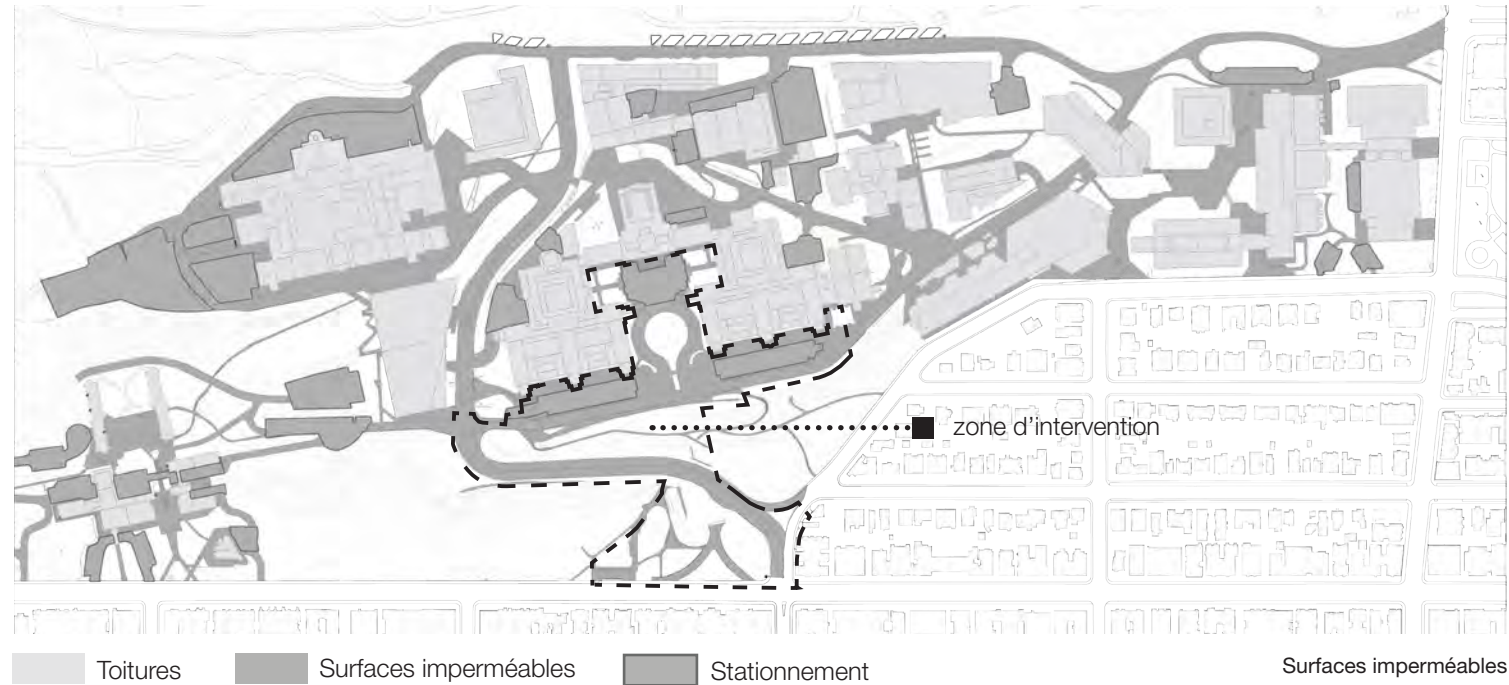
Sortie de la station de métro Université-de-Montréal



Chemin piétonnier au coeur du talus vert

4. CONSTATS ENVIRONNEMENTAUX

Surfaces imperméables et perméables



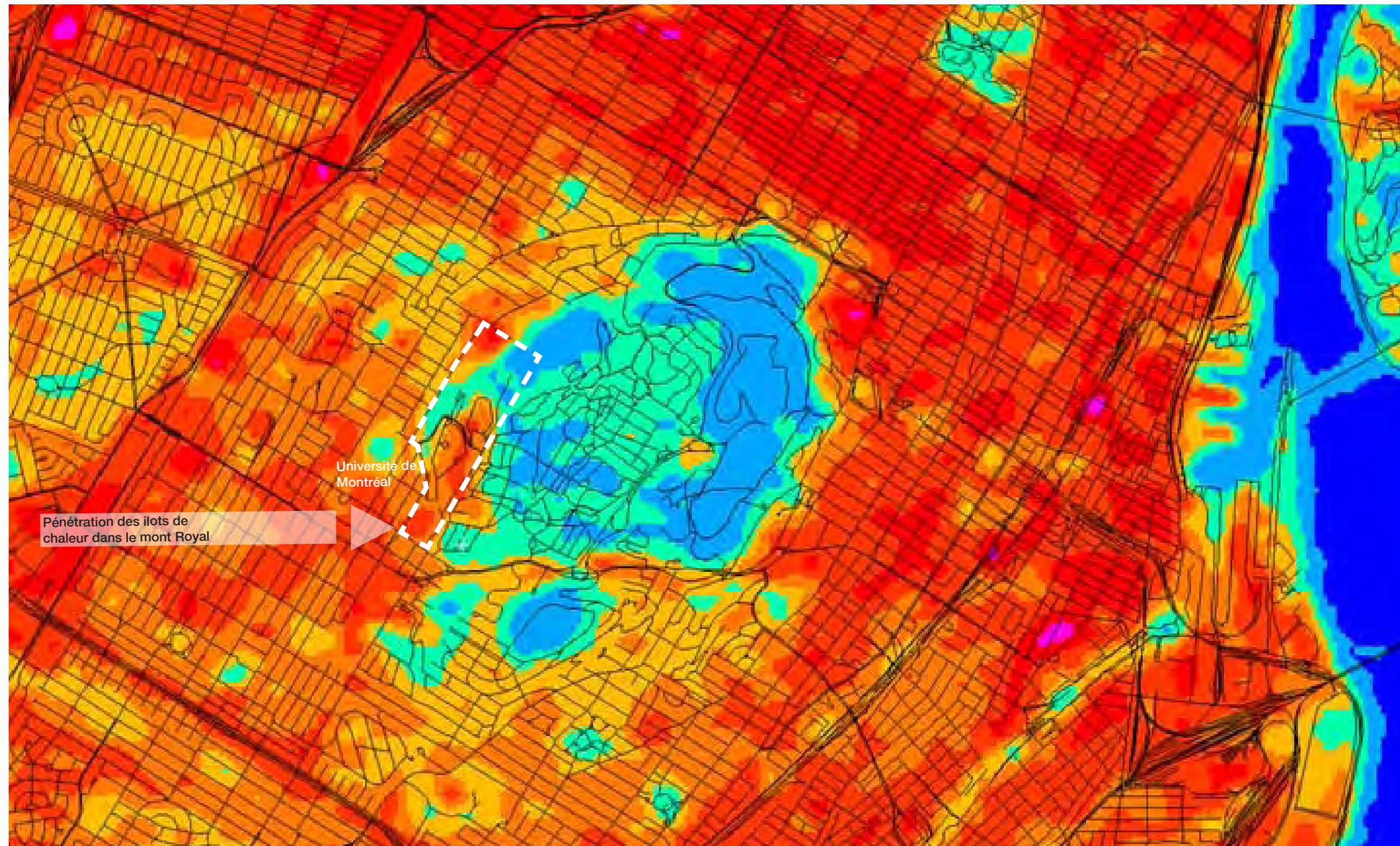
- L'intérieur du campus est dominé par des surfaces minérales, notamment des stationnements, des voies de circulation et des aires de livraison.
- Dans la zone d'intervention, 40 % de l'espace est utilisé pour des voies de circulation et des stationnements.

	m.ca.	%
Zone d'intervention	38 129	100
Espaces minéraux		
Circulations	10 027	26.3
Stationnements	5 077	13.3
Sous-total	15 104	39.6
Trottoirs	5 283	13.9
Sentiers	393	1.0
Place UdeM	2 383	6.2
Sous-total	8 059	21.1
Total espaces minéraux	23 163	60.7
Espaces verts		
Place UdeM	5 975	15.7
Pente verte	6 002	15.7
Cour d'honneur	1 498	3.9
Autres	237	0.6
Total espaces verts	13 712	36.0
Total résiduel	1 254	3.3



4. CONSTATS ENVIRONNEMENTAUX

Ilots de chaleur

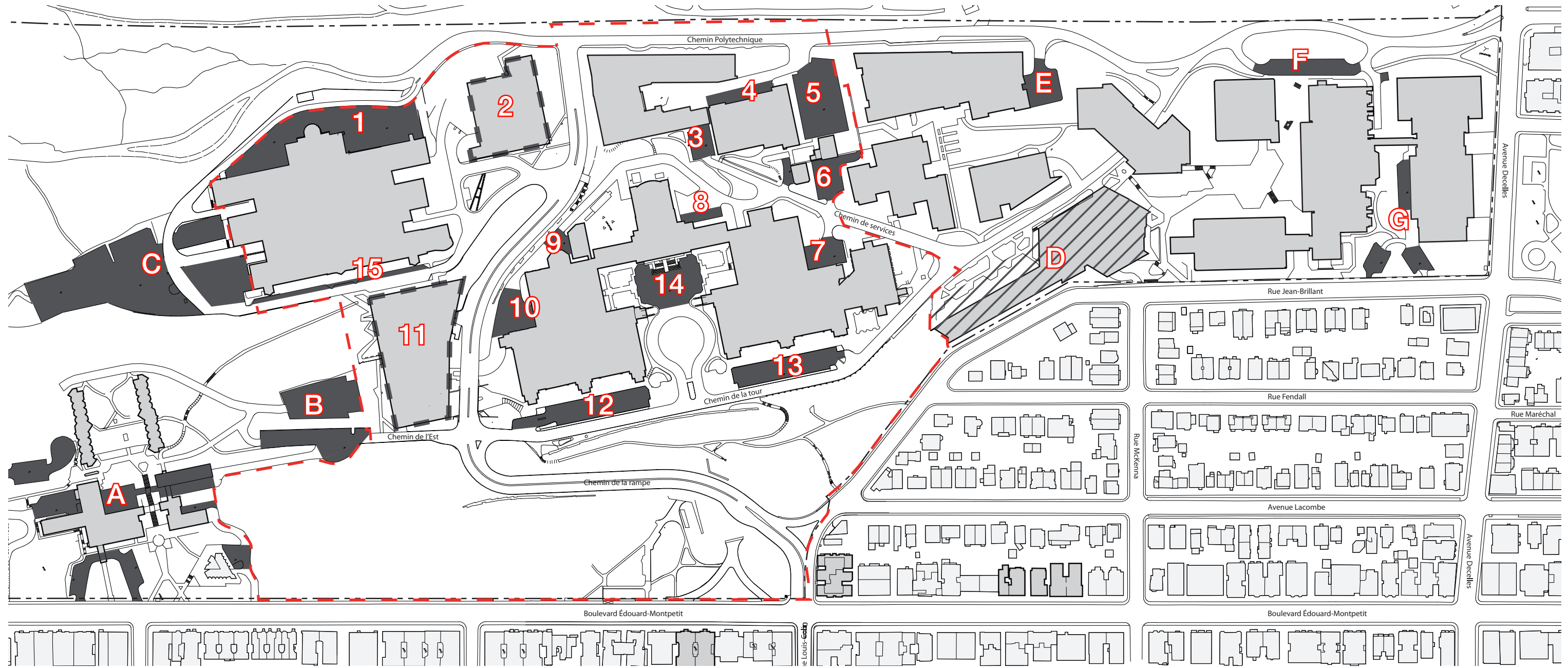







- L'Université de Montréal est un îlot de chaleur important sur le mont Royal.
- La coulée verte et le boisé Édouard-Montpetit sont des espaces fragiles qui ont un impact sur la qualité climatique du mont Royal et du milieu universitaire.

Ilots de chaleurs

4. CONSTATS ENVIRONNEMENTAUX

Stationnements



-  Stationnement souterrain
-  Stationnement en surface
-  Stationnement étagé
-  Stationnement non aménagé (stationnement temporaire)
-  Campus secteur Centre



Carte représentant les circulations et les stationnements sur le site de la montagne.

4. CONSTATS ENVIRONNEMENTAUX

Stationnements dans le secteur à l'étude

Numéro de stationnement	Nombre de place extérieur	Nombre de place intérieur
1	225	0
2	0	0
3	20	0
4	16	0
5	80	0
6	14	0
7	9	0
8	9	0
9	7	0
10	13	0
11	0	200
12	72	0
13	73	0
14	51	0
15	37	0
Total	626	200

Stationnements hors du secteur à l'étude

Numéro de stationnement	Nombre de place extérieur	
A	86	
B	106	
C	319	
D	0	
E	10	
F	40	
G	18	
Total	579	



Stationnement devant le bâtiment Roger-Gaudry



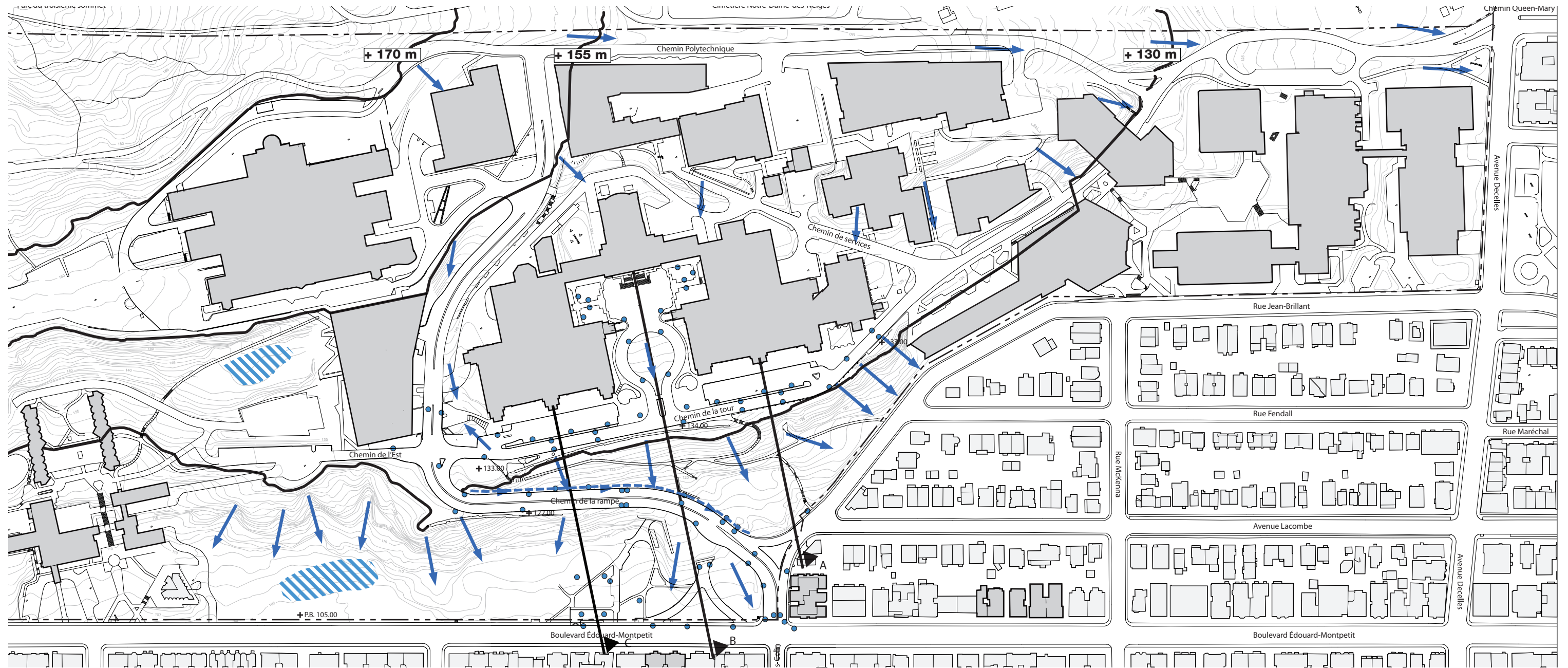
Stationnement étagé Louis-Colin



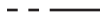



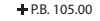





Stationnement de la cour d'honneur

5. TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE

Topographie et hydrographie

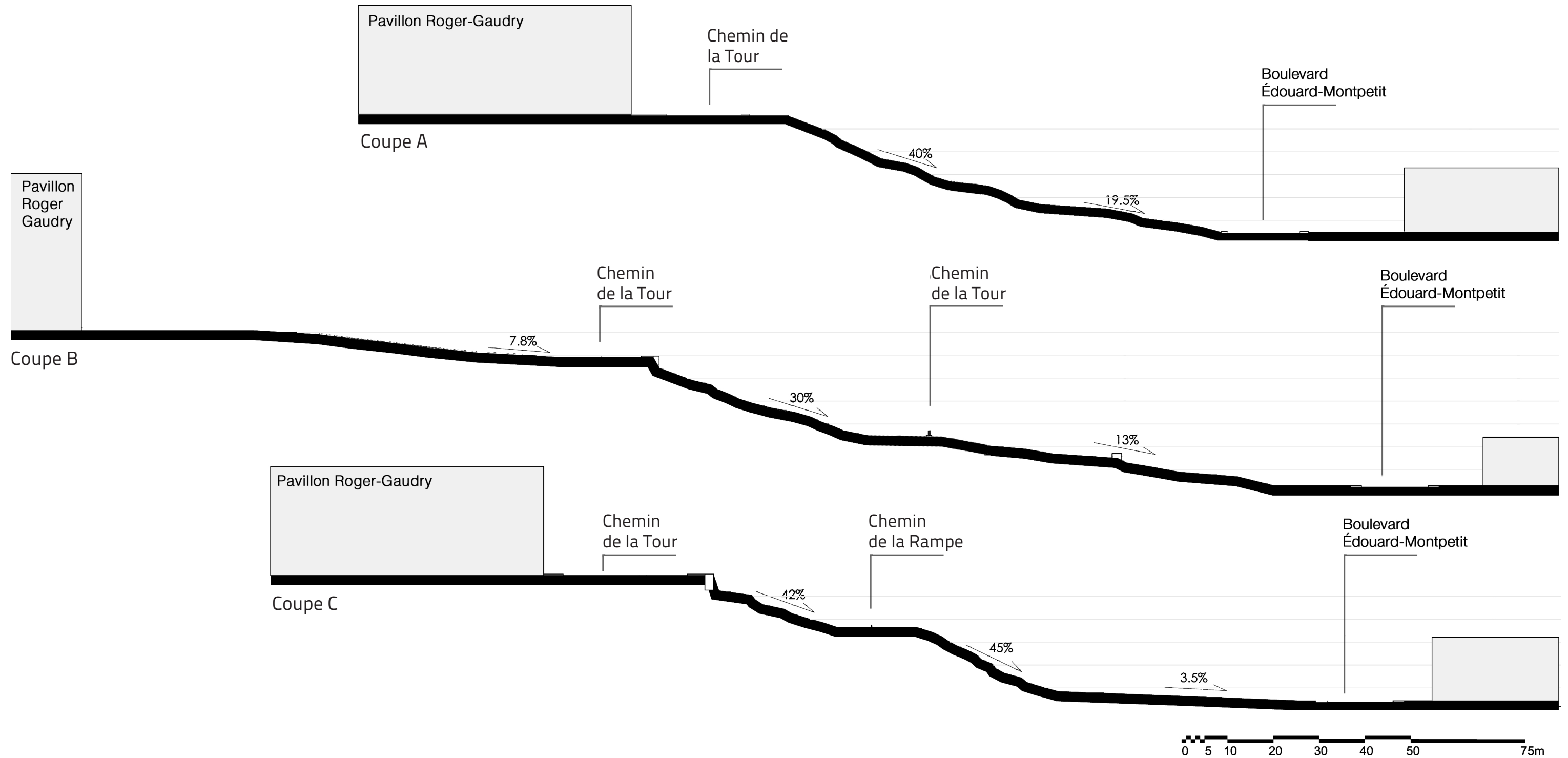


Carte représentant la topographie et l'hydrographie

-  Limite de l'Université de Montréal
-  Zone humide à protéger
-  Courbes de niveaux existants
-  Écoulement des eaux
-  +P.B. 105.00 Point bas du site étudié
-  +P.H. 187.00 Point haut du site étudié
-  Puitsard
-  Fossé
-  Trait de coupe
- 

5. TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE

Coupes longitudinales et topographiques



6. COMMUNAUTÉ VÉGÉTALE

Synthèse



- Limite de l'Université de Montréal
- Alignement d'arbres
- Arbres isolés
- Massifs forestiers
- ▨▨▨▨ Massifs horticoles

* L'échelle des arbres a été modifiée à des fins de représentation graphique



6. COMMUNAUTÉ VÉGÉTALE

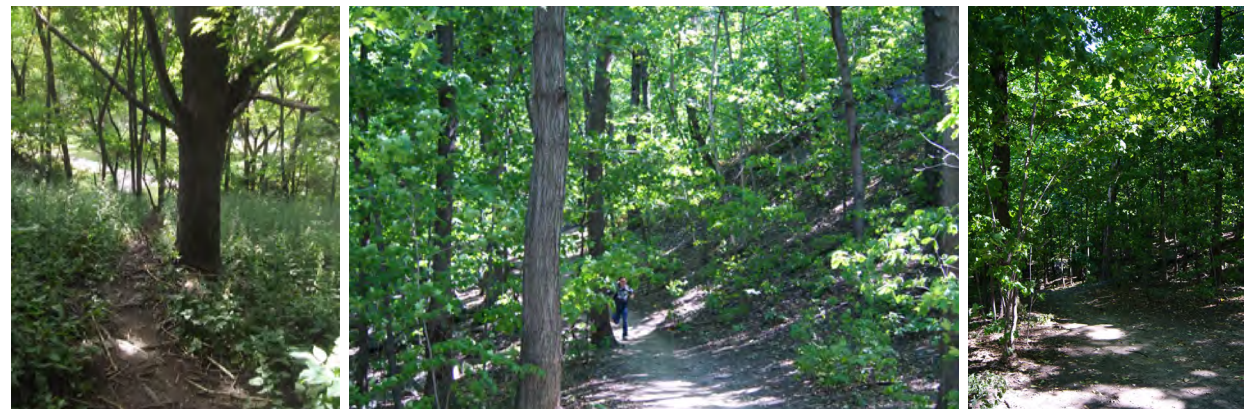
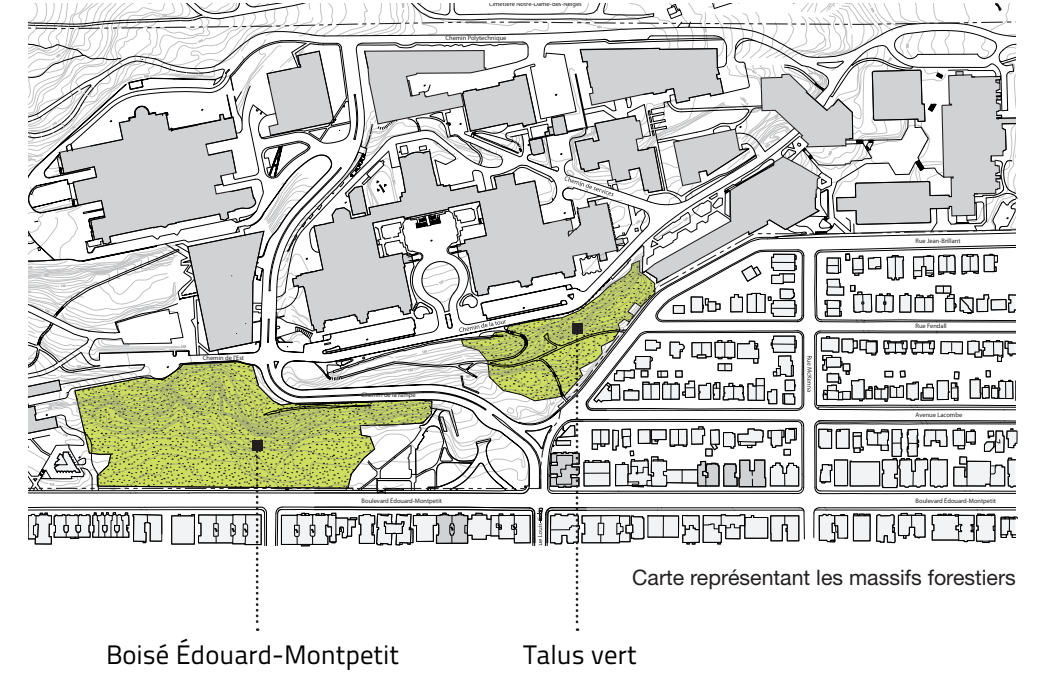
Massifs forestiers



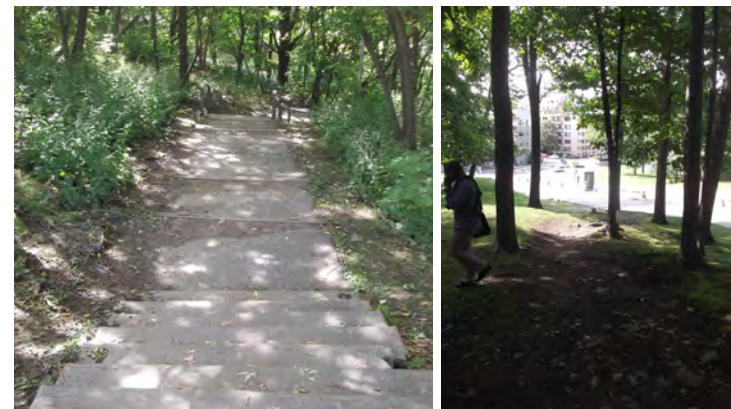
Boisé Édouard-Montpetit, parcours piétonnier saisonnier balisé à droite, parcours piétonnier non balisé à gauche



Talus vert - parcours piétonnier saisonnier balisé



Boisé Édouard-Montpetit



Talus vert

- Le boisé continue à laisser sa place à une suite de peuplements différents.
- Boisé au coeur d'un environnement urbain.
- Système socioécologique complexe.
- Logis pour de nombreuses espèces animales, végétales et fongiques.
- Espèces exotiques envahissantes.
- Sentiers non balisés participant à la dégradation du milieu naturel.

6. COMMUNAUTÉ VÉGÉTALE

Arbres existants



Pinus mugo



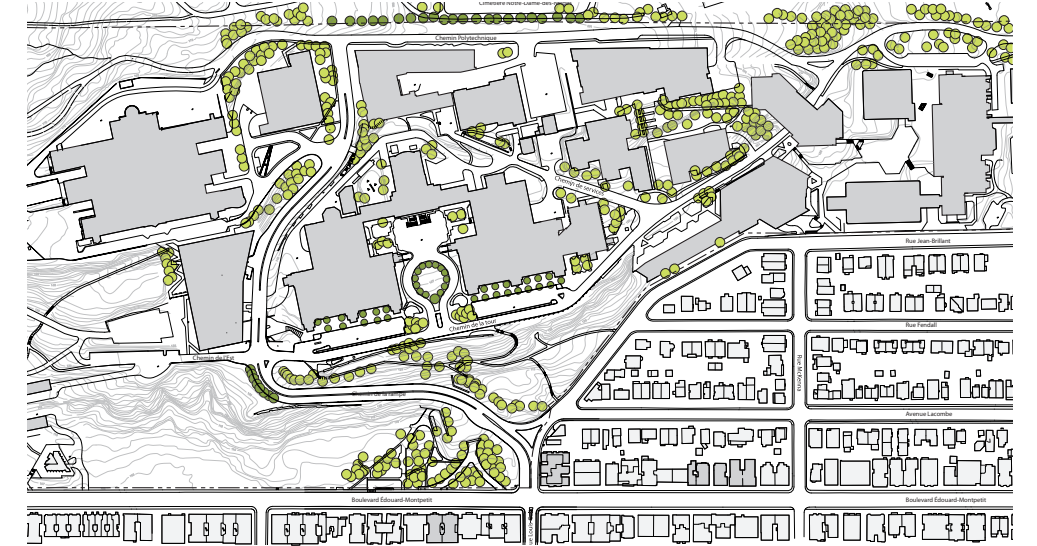
Fraxinus sp.



Fraxinus sp.



Pinus sylvestris



Localisation des arbres existants

Arbres isolés

- Diversité des espèces.
- Création d'un lien avec les boisés isolés.
- Augmente et favorise le maintien de la valeur écologique du milieu.
- Plantations d'espèces exotiques envahissantes problématiques :
Acer platanoides, Populus alba, Aesculus hippocastanum, Acer negundo, etc.

6. COMMUNAUTÉ VÉGÉTALE

Massifs horticoles



Hydrangea arborescens



Astilbe arentsii 'fanal'



Forsythia sp.



Centranthus ruber



Echinaceae 'Fragrant Angel'



Rudbeckia hirta



Thuja occidentalis



Sedum sp.



Berberis thunbergii



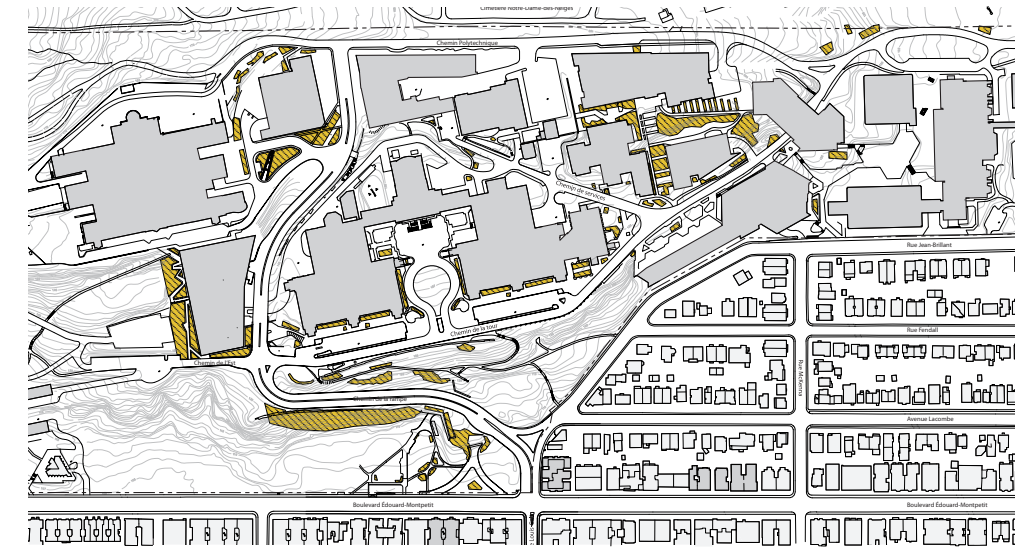
Spirea japonica 'anthony waterer'



Rosa rugosa 'red grootendorst'




Cornus mas




Massifs horticoles


- Niche écologique et refuge pour la faune.
- Végétation à haut potentiel mellifère.
- Corridors écologiques.
- Mise en évidence des espèces ornementales introduites par l'homme.
- Espèces envahissantes présentes dans certains massifs.
- Potentiel pour favoriser la réintégration d'espèces au statut particulier : Carex caphalophora, Sanguinaria canadensis, Trillium grandiflorum, etc.





F | VERS UN CAMPUS DU 21^e SIÈCLE



- 
1. Identité et valeurs
 2. Les intentions d'aménagement

1. IDENTITÉ ET VALEURS

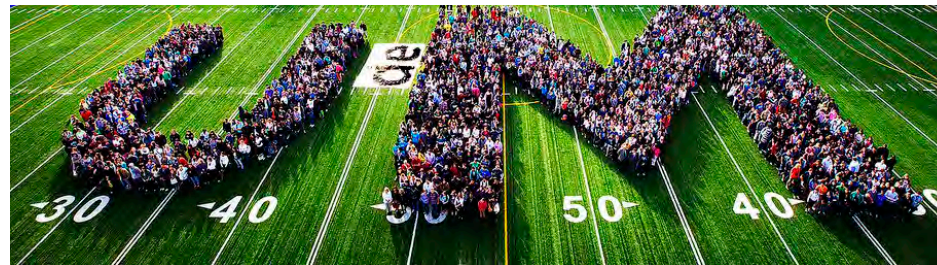
Étude de l'image de marque

Afin de compléter l'analyse du contexte physique, urbain et paysager de l'Université de Montréal, nous proposons une brève analyse d'une dimension moins tangible, mais tout aussi importante de l'institution, soit l'identité et les valeurs. En effet, selon plusieurs écoles de pensée, les bâtiments et les aménagements peuvent traduire de façon indirecte les croyances et les valeurs d'un groupe, d'une collectivité ou d'une culture à un moment donné dans le temps.

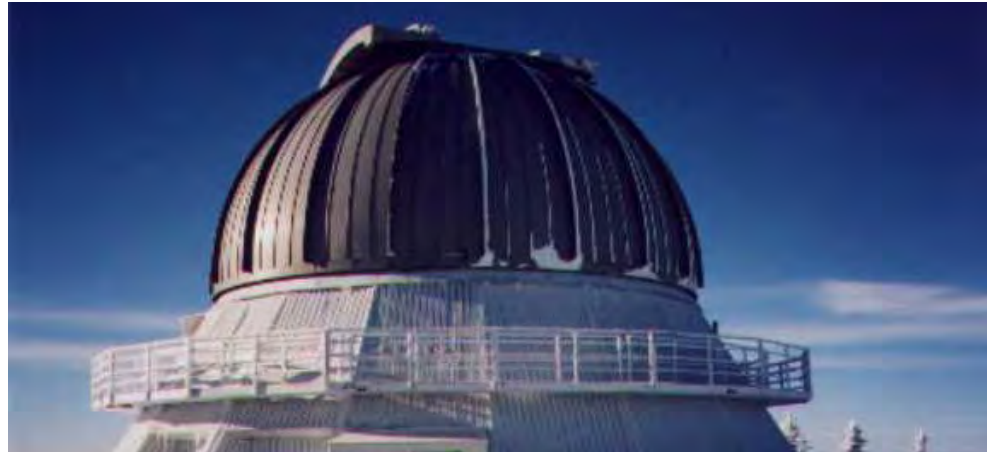
Par conséquent, l'intérêt d'une étude portant sur l'image de marque réside dans le constat qui peut être fait entre les valeurs énoncées, véhiculées et portées par l'institution et les perceptions qui se dégagent spontanément des aménagements par les divers usagers. L'Université peut par exemple endosser fortement le développement durable dans ses communications. Toutefois, si les espaces extérieurs de son campus valorisent principalement l'automobile, un sentiment de dissonance peut être induit chez l'utilisateur.

L'objectif est la prise de conscience des attributs principaux de l'identité afin d'assurer une cohérence entre les divers messages véhiculés et de réduire la dissonance entre les aménagements et les valeurs énoncées. De cette façon, les bâtiments et les espaces construits peuvent devenir de puissants outils de communication pour rejoindre diverses audiences et faire connaître les valeurs désirées.

Pour conduire l'étude, une recherche documentaire et iconographique a été réalisée par l'équipe, suivie d'entrevues auprès des différentes constituantes de l'université. Par la suite, un portrait succinct de l'histoire de l'institution a été dressé afin de mettre en relief l'évolution des valeurs et de l'identité. Cette description a été validée et bonifiée auprès des constituantes lors de sessions d'image de marque. Il s'en dégage le portrait ci-dessous, structuré selon les identités passées, présentes et futures.



1. IDENTITÉ ET VALEURS



Identité passée

- Le site de la Montagne (1942) n'est pas le site de fondation de l'Université, mais bien le second site occupé à Montréal (le site de fondation est situé sur la rue Saint-Denis qu'elle occupa de 1876 à 1924)
- Site situé hors du centre-ville de Montréal
- Site à flanc de montagne sur son versant nord, dans le quartier CDN-NDG et à proximité d'Outremont
- Configuration ouverte sur le contexte urbain environnant et sur les vues :
 - Figure claire et monumentale, de style Art déco avec une implantation beaux-arts
 - Campus avec un caractère architectural unique
 - En contrepartie, le caractère élitiste de l'institution est renforcé par son isolement sur un site en hauteur
 - Université située en milieu naturel
 - Le pavillon Roger-Gaudry devient rapidement le symbole par excellence de l'Université de Montréal
 - Lieu pour l'enseignement de premier cycle, les études supérieures et la recherche
 - Site consacré aux sciences, aux sciences humaines et aux fonctions administratives

Identité présente

- Campus avec un caractère architectural diversifié, issu de différentes périodes de développement
- Deux sites = Campus Laval et de la Montagne (Montréal)
- Universités et écoles affiliées (Polytechnique et HEC)
- Prédominance des bâtiments et de l'architecture sur les lieux, les espaces extérieurs et les aménagements
- Vétusté des aménagements
- Site reconnu de patrimoine naturel et historique
- Emphase mise sur la fonctionnalité du campus (« un campus structuré [...], intégrateur [...], accessible, fonctionnel et sûr ») parfois au détriment d'autres aspects comme la convivialité, l'ergonomie ou la dimension symbolique avec les impacts suivants :
 - Prédominance de la voiture dans la conception des aménagements extérieurs
 - Accessibilité à la voiture principalement
 - Sécurité à améliorer, en particulier en ce qui concerne les piétons et les cyclistes
 - Défis de repérage et d'orientation sur le campus
 - Absence de lieux emblématiques ou représentatifs de l'identité de l'université
 - Manque de lieux de congrégation de qualité pour la communauté universitaire

Identité future

- Campus historique, dont le développement immobilier est parvenu à maturité
- Emphase sur la mise en valeur du patrimoine et de l'environnement
- Équilibre entre la qualité des bâtiments, des lieux et des aménagements
- Campus qui traduit de façon tangible l'identité, la mission et les valeurs de l'institution :
 - Lieux emblématiques, entrées marquées, etc.
- Aménagements physiques incarnant les valeurs et les préoccupations des étudiants et de la communauté :
 - Prédominance des modes de transport actifs dans la configuration des aménagements
 - Sécurité et ergonomie : priorité accordée aux piétons et aux cyclistes
 - Végétalisation accrue du campus au détriment des aménagements véhiculaires
 - Réduction de l'empreinte écologique des aménagements, en particulier au niveau des îlots de chaleur, des eaux de ruissèlement et des émissions de gaz à effet de serre
 - Création de lieux extérieurs de rencontre, de sociabilisation et d'échange pour la communauté universitaire
- Site consacré aux sciences humaines et aux fonctions administratives puisque la recherche et les sciences ont été déménagées au site d'Outremont

2. LES INTENTIONS D'AMÉNAGEMENT

À la lumière de l'étude de l'image de marque, des intentions d'aménagement ont été générées par l'équipe de conception et de création afin de traduire les attributs fondamentaux des diverses identités (passée, présente et future) dans les gestes concrets d'aménagement. L'identité passée est surtout interpellée par le patrimoine et la recherche de continuité dans les intentions et les approches. L'identité présente concerne, entre autres, la recherche de solutions aux enjeux de vétusté, de désuétude et de fonctionnalité alors que l'identité future vise la traduction des valeurs actuelles telles que l'ergonomie, le développement durable et la qualité de vie, et ce, sans effacer ou occulter les traces du passé et du présent.

Cinq intentions principales se sont dégagées et deviendront, par la suite, la base sur laquelle s'échafauderont les aménagements. Ces intentions constituent la force motrice du projet et en résument les raisons fondamentales.

1. Renforcer la perception d'une institution ouverte et accessible

- Augmenter l'accessibilité générale du campus (ouverture sur la ville)
- Atténuer la barrière physique due à la topographie
- Améliorer le repérage et l'orientation sur le site

2. Renforcer le sentiment de fierté et d'appartenance

- Marquer davantage la portée d'entrée principale (gérer la première impression)
- Aménager des lieux mémorables et emblématiques sur le campus
- Créer un véritable milieu de vie qui propose une expérience extraordinaire
- Planifier des espaces de rassemblement, de détente et de rencontre
- Prioriser l'ergonomie, la qualité et la convivialité des espaces extérieurs

3. Affirmer l'Université de Montréal comme citoyen engagé dans la société

- Devenir une porte d'entrée principale des citoyens vers le mont Royal
- Intégrer davantage le campus dans l'environnement urbain
- Prendre des engagements écoresponsables en tant que propriétaire

4. Projeter une image progressiste et résolument actuelle

- Miser sur le campus comme véhicule des valeurs et de l'image de marque
- Créer des aménagements créatifs, pertinents et à l'avant-garde
- Se démarquer par une signature architecturale et paysagère distinctive
- Mettre en valeur un bâtiment iconique de Montréal
- Valoriser les vues et les panoramas spectaculaires vers la ville

5. Se rapprocher des valeurs et des préoccupations de sa clientèle

- Reverdir le campus et minimiser l'empreinte écologique
- Réduire l'espace consacré au transport individuel (automobile)
- Encourager les transports collectifs et actifs
- Promouvoir le patrimoine naturel et historique du site
- Positionner l'humain au centre du processus



2. LES INTENTIONS D'AMÉNAGEMENT

1. Diagnostic

Le diagnostic dresse un portrait global de la situation à la suite de diverses analyses et représente une synthèse des apprentissages. Aux fins de ce rapport, il est résumé sous la forme d'une analyse FFOM, soit forces, faiblesses, opportunités et menaces.

Forces

Les forces sont les aspects positifs internes caractérisant un projet, sur lesquels le futur peut être bâti.

- Statut iconique du bâtiment principal
- Patrimoine architectural de qualité exceptionnelle
- Patrimoine naturel et historique du mont Royal
- Notoriété du site et de l'institution
- Historique riche et patrimoine reconnu
- Communauté universitaire nombreuse, dynamique et vibrante
- Atouts indéniables du site (vues, localisation centrale, etc.)
- Accessibilité du site (station de métro)
- Milieu naturel d'intérêt
- Masse critique de pavillons et d'usagers justifiant un réaménagement
- Développement immobilier du site rendu à maturité

Faiblesses

Les faiblesses sont les aspects négatifs internes caractérisant un projet. Idéalement, les faiblesses doivent être critiquées ou éliminées pour favoriser le projet.

- Les aménagements extérieurs actuels reflètent peu les valeurs véhiculées par l'institution (ex. : développement durable versus les espaces consacrés aux stationnements)
- Accent mis sur les bâtiments et leurs paysages directement adjacents, peu d'investissements dans les aménagements extérieurs entre les pavillons
- Désuétude et vétusté des aménagements et des infrastructures
- Interventions à la pièce, sans vue d'ensemble
- Plan directeur de 1995 non complété en ce qui concerne les aménagements extérieurs
- Défis de repérage sur le site
- Prédominance de la voiture dans les aménagements
- Peu ou pas d'espaces de rassemblement ou de convivialité pour la communauté universitaire
- Peu ou pas d'espaces extérieurs de représentation ou emblématiques de l'institution
- Enjeux de sécurité de certaines infrastructures
- Inconfort pour l'utilisateur
- Confusion stylistique dans les aménagements
- Paysage naturel fragilisé, souvent résiduel, dominé par les infrastructures fonctionnelles et de circulation
- Végétation souvent inadéquate, espèces envahissantes, arbres en mauvais état
- Détérioration et multiplication des matériaux de surface

Opportunités

Elles se résument aux possibilités extérieures positives, dont le projet peut éventuellement tirer parti. Elles se développent hors du champ d'influence du projet ou à la marge de celui-ci.

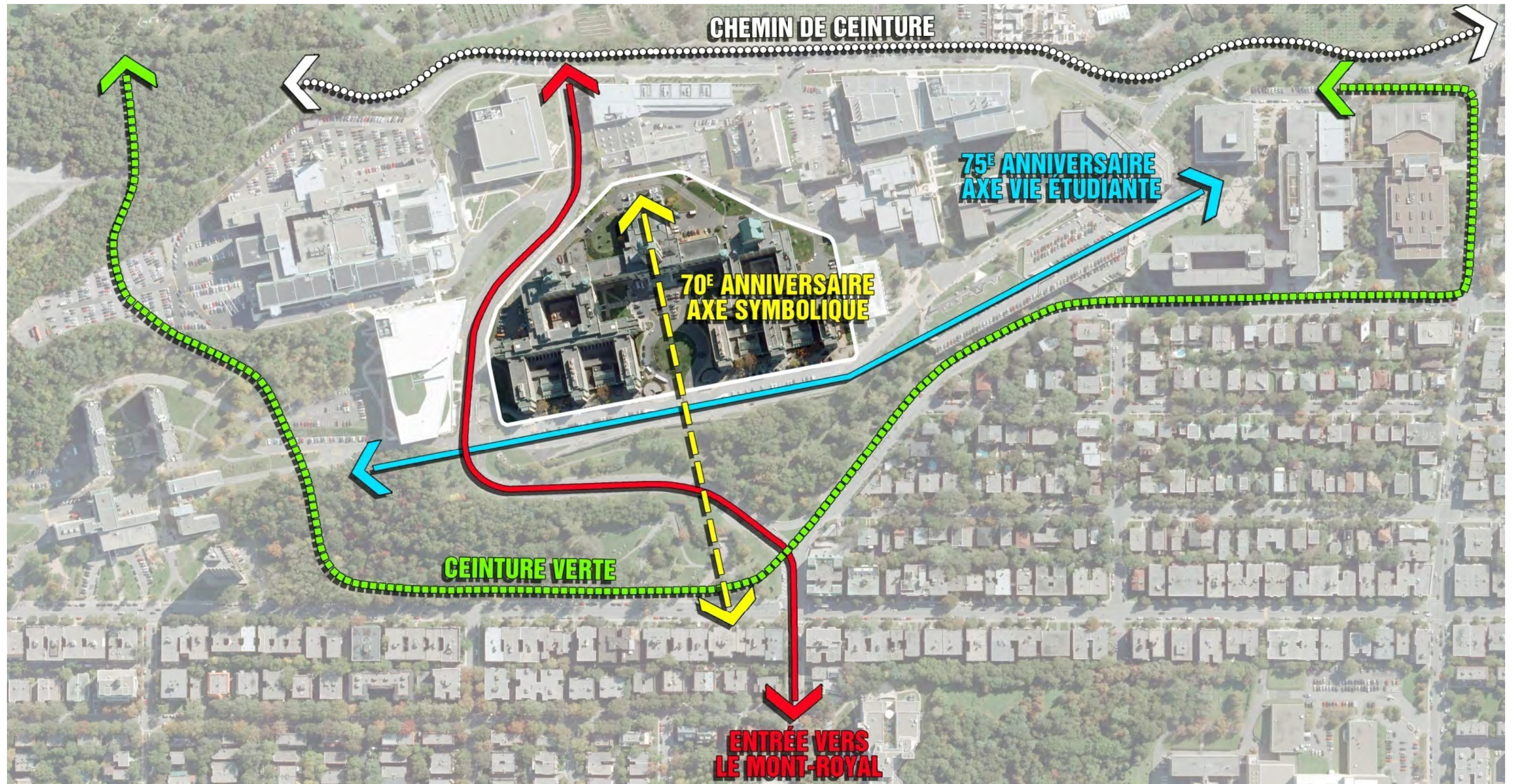
- Fin de vie utile des infrastructures et investissements significatifs requis pour leur mise à niveau
- Convergence du 70^e et 75^e anniversaire d'implantation du pavillon Roger-Gaudry, du 375^e anniversaire de la ville de Montréal et du 150^e anniversaire du Canada
- Évolution des sensibilités et des valeurs de la collectivité (émergence du développement durable)
- Collaboration avérée des instances et des partenaires
- Volonté d'affirmation plus forte de l'identité au sein de l'institution
- Potentiel de toponymie (et par conséquent de commandites et de dons) des lieux emblématiques créés dans le cadre du projet
- Harmonisation du projet avec le plan de développement durable de l'Université
- Correction durable de certaines lacunes, déficiences et dysfonctions actuelles du campus

Menaces

Les menaces sont les problèmes ou obstacles extérieurs qui peuvent limiter le développement d'un projet. Ils se développent hors du champ d'influence du projet ou à la marge de celui-ci.

- Fin des programmes de subventions des infrastructures (ex. : Infrastructures Canada)
- Structure de financement du ministère de l'Éducation du Québec qui cible les superficies construites de bâtiment et non les aménagements extérieurs entre les pavillons
- Pression financière sur le cadre financier des universités
- Peu d'engouement des instances gouvernementales pour les projets immobiliers universitaires

2. LES INTENTIONS D'AMÉNAGEMENT



Plan illustrant les intentions d'aménagement

2. Recommandations

À la lumière des constats de l'analyse urbaine et paysagère et à la suite du diagnostic posé, les recommandations suivantes sont formulées :

1. Compléter et implanter le plan directeur de 1995 en ce qui a trait aux aménagements extérieurs et paysagers.
2. Profiter des investissements requis dans les infrastructures pour bonifier des aménagements extérieurs.
3. Arrimer temporellement le projet avec les anniversaires de l'Université de Montréal (70^e et 75^e), de la ville de Montréal (350^e) et de la fédération canadienne (150^e).
4. Positionner le projet comme une mise en valeur du patrimoine du pavillon Roger-Gaudry réalisée en continuité du plan directeur de 1995 plutôt qu'une refonte du plan.
5. Harmoniser le projet d'aménagement avec les nouvelles valeurs exprimées par l'Université et la communauté universitaire : développement durable, transports actifs, image de marque, ergonomie, qualité de vie, confort, etc.
6. Procéder à une étude de faisabilité complète du projet d'aménagement, incluant une analyse de faisabilité financière.
7. Accompagner la stratégie de réalisation du projet avec une stratégie de financement créative et crédible (collecte de fonds, campagne de financement, commandites, donations, potentiel toponymique à exploiter, etc.)
8. Développer une stratégie de relations citoyennes et médiatique en amont du projet et communiquer de façon proactive avec les diverses parties prenantes, dont les groupes d'intérêts et les riverains qui peuvent se transformer en opposants au projet s'ils ne sont pas consultés.

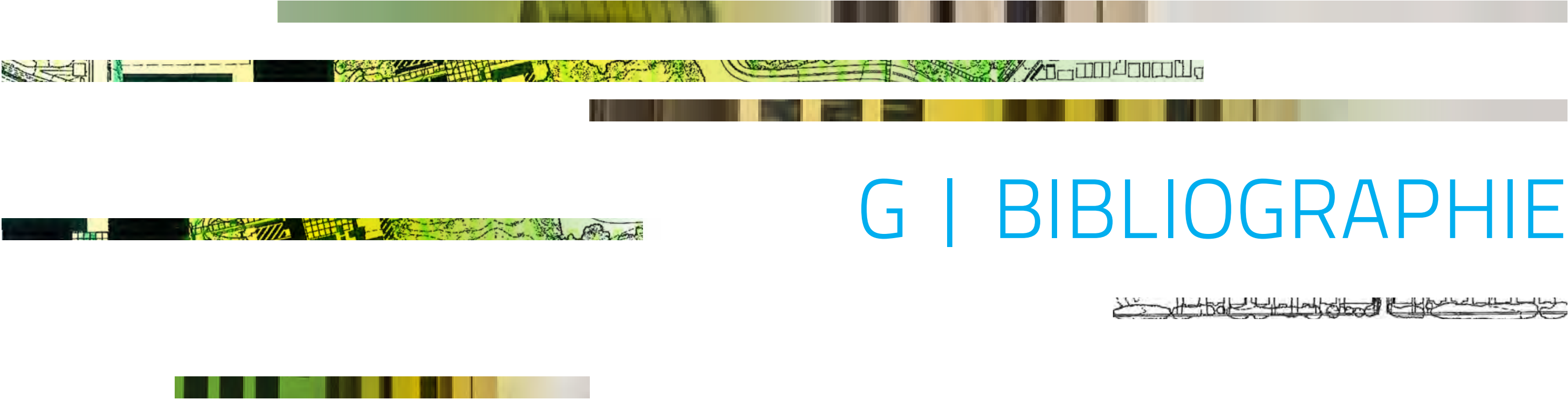
3. Urgence d'agir

Les raisons suivantes motivent l'urgence d'agir et de procéder avec le projet des aménagements célébrant le 70^e et le 75^e anniversaire :

- Les dates d'anniversaire du 70^e (2013) et du 75^e (2018) approchent à grands pas. Un projet de cette envergure requiert du temps afin de concevoir le tout, rassembler les consensus, obtenir les approbations et construire le projet, et ce, sans nuire au fonctionnement quotidien du campus.
- Les enjeux de sécurité significatifs dans certains endroits (chemin de la Rampe) motivent des travaux dans un avenir rapproché.
- La vétusté extrême de certaines infrastructures et composantes (tapis de la rampe mobile) implique nécessairement des travaux urgents dans les prochains mois et années.
- Le consensus interne à l'Université de Montréal sur la pertinence du projet et l'alignement des intérêts des principales parties prenantes encouragent les promoteurs à profiter du contexte favorable.
- Le projet d'embellissement des espaces extérieurs s'inscrit dans une tendance lourde au sein des universités de calibre international. L'Université de Montréal se doit d'intervenir pour bonifier son campus historique, pour maintenir sa compétitivité et protéger son image.







G | BIBLIOGRAPHIE



70^e

BIBLIOGRAPHIE

Documents consultés

- Plan directeur d'aménagement de l'Université de Montréal
Jean-Claude La Haye et associés (1968)
- Réseau piétonnier intérieur de l'Université de Montréal
Jean-Claude La Haye et associés (1968)
- Plan directeur édition (1995)
Ouellet, Boisvert et Paré (1995)
- R.V.M. 96-066 Règlement concernant le programme de développement de l'Université de Montréal et de ses écoles affiliées
Ville de Montréal (1996)
- Ernest Cormier et l'Université de Montréal
Isabelle Gournay (2000)
- Inventaire cartographique des végétaux des zones aménagées du campus de l'Université de Montréal
Université de Montréal.2004
- Plan d'urbanisme de la ville de Montréal
Ville de Montréal (2006)
- Livre Vert
Université de Montréal (2006)
- Évolution historique des paysages du mont Royal : Étude complémentaire
Nicolas Lavois Architect paysagiste (2006)
- Mémoire de l'Université de Montréal,
Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal
Université de Montréal (2008)
- L'étude des valeurs patrimoniales du campus principal de l'Université de Montréal
Université de Montréal (2008)
- Aménagements en faveur des piétons et des cyclistes
Véloquébec (2009)
- Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal
Ville de Montréal 2009
- Tunnel et bâtiment de la rampe mobile :
Étude de pérennité et proposition de concepts
Lemay (2010)
- Chemin de ceinture du Mont-Royal :
Réaménagement du chemin de la Tour et du chemin de Polytechnique
Ville de Montréal (2012)
- Étude de potentiel archéologique du campus de l'Université de Montréal
Arkéos.inc. (2012)
- Interface urbaine du pavillon Roger-Gaudry, dossier patrimonial, Mario Brodeur consultant (2012)

Sites internet consultés en 2012

Google images : www.google.ca/imghp?hl=fr&tab=wi

Université de Montréal : www.umontreal.ca

Images Montréal : www.imtl.org

Héritage Montréal : www.memorablemontreal.com

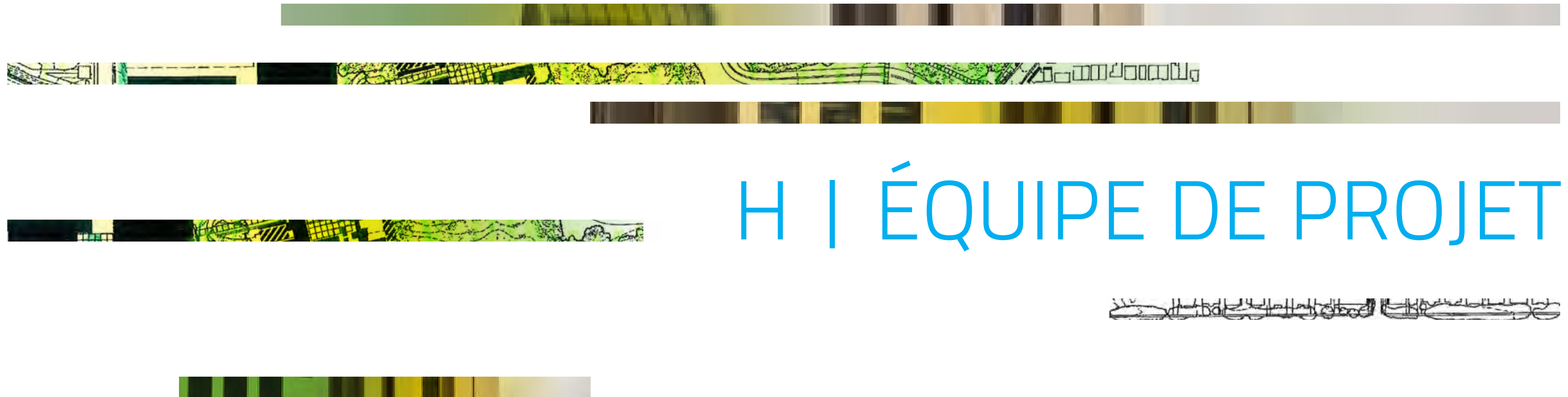
Archives consultées

Archives de l'Université du Québec à Montréal (2012)

Archives de l'Université de Montréal (2012)

Centre canadien d'architecture (2012)





H | ÉQUIPE DE PROJET



ÉQUIPE DE PROJET

70^e

Université de Montréal

Robert Couvrette, *directeur général, direction des immeubles*

Jean-Yves Lesieur, *architecte, gestionnaire de projet, direction des immeubles*

Jean-Philippe Cyr, *architecte, direction des immeubles*

Radhia Hamdane, *gestionnaire de projets, direction des immeubles*

Architecture, design urbain, direction création et gestion de projet

Lemay

Pierre Larouche, *associé principal, chargé du projet*

Michel Lauzon, *associé principal, création, concepteur principal*

Yanick Casault, *associé, coordinateur de projet*

Katrin Bindner, *concepteure design urbain*

Khalil Diop, *concepteur architecture*

Anne-Marie Brochu, *concepteur architecture*

Victor Rodrigue, *concepteur design urbain*

Damien Leman, *concepteur design urbain*

Jean-François Fortin, *concepteur, graphisme*

Architecture de paysage

WAA et associés

Malaka Ackaoui, *principal, architecte paysagiste et urbaniste*

Ziad Haddad, *architecte de paysage et designer urbain*

Damien Dupuis, *designer en architecture du paysage*

Patrimoine

Mario Brodeur Consultants

Mario Brodeur, *architecte*

Génie des déplacements et transport

CIMA+

Geneviève Lefebvre, *ingénieur, associée, directrice de projet*

Hélène Lévesque, *ingénieur, chargée de projet*

Génie civil

SNC-Lavalin

Serge Kouadio, *ingénieur, chargé de projet, infrastructures urbaines*

Génie structural

Pasquin St-jean

Frédéric Marquis, *ingénieur*

Génie mécanique et électrique

Bouthillette Parizeau et associés

Julien Allard, *ingénieur, chargé de projets*

Cadres et normes désécurisées incendie

Technorm

Ginette Lafontaine, *architecte, conseillère technique*